



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 029 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 18 octobre 2016

Présidente

Mme Deborah Schulte

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le mardi 18 octobre 2016

• (1555)

[Traduction]

La présidente (Mme Deborah Schulte (King—Vaughan, Lib.)): Ce serait fantastique que nous puissions avoir le silence. Merci beaucoup.

Nous attendons encore quelques députés, mais nous savons que certains ont d'autres engagements. Nous allons commencer en espérant qu'ils se joindront bientôt à nous.

Aujourd'hui nous allons parler d'espaces protégés. Je sais qu'il nous arrive de passer de la LCPE aux espaces protégés et je veux m'assurer que tout le monde s'entend bien sur ce dont nous allons parler aujourd'hui: les espaces protégés.

Nous aurons le plaisir d'accueillir trois groupes.

Le premier est celui de la Première Nation Moose Cree, représentée par Patricia Faries qui en est la chef et par Jack Rickard, directeur des terres et des ressources.

Merci beaucoup à vous deux pour votre présence.

Nous accueillerons également le Grand Conseil des Cris, Eeyou Istchee, représenté par Chantal Otter Tétreault qui est coordinatrice des aires protégées pour le gouvernement de la nation crie. Elle est accompagnée de Geoffrey Quail qui est conseiller principal en environnement auprès du gouvernement de la nation crie.

Merci beaucoup à vous deux pour votre présence.

Enfin, nous accueillerons des représentants de la Société pour la nature et les parcs du Canada en la personne de Janet Sumner, directrice générale, Wildlands League, et de Alain Branchaud, directeur général, Québec.

Merci à vous deux pour votre présence.

Nous allons commencer par la Première Nation Moose Cree.

À vous la parole, vous avez 10 minutes entièrement pour vous. Merci beaucoup.

La chef Patricia Faries (Première nation Moose Cree): Bonjour, et merci de nous offrir l'occasion de faire part au Comité de notre perspective sur les aires protégées et les objectifs de conservation. J'aimerais d'abord reconnaître le territoire traditionnel des Algonquins.

C'est un honneur d'être ici aujourd'hui et d'exprimer la vision de notre peuple. Comme l'a précisé la présidente, je m'appelle Patricia Faries et je suis la chef de la Première nation Moose Cree. Jack Rickard est notre directeur des Terres et des Ressources.

Nous faisons partie de la Première Nation Moose Cree. Il y a peu de temps, le 27 septembre 2016, nous avons réaffirmé notre déclaration sur nos terres ancestrales. Notre communauté est celle de Moose Factory. Elle se trouve sur une île près de l'embouchure de la rivière Moose. Nos terres ancestrales crie sont délimitées à l'ouest par Hearst, en Ontario, et vont jusqu'aux limites du Québec, à l'est,

puis de la partie sud de l'autoroute 11 jusqu'à la région de la rivière Albany, au nord. Nos terres ancestrales sont celles qui ont été définies par les citoyens de la Première Nation crie de Moose (*Eh-lilu-wuk*), en fonction de l'occupation et de l'utilisation historiques des terres et des bassins hydrographiques du nord-est de l'Ontario.

Nos terres ancestrales sont délimitées par des frontières statiques et couvrent une superficie d'environ 60 000 kilomètres carrés. Elles comprennent les terres de surface et le sous-sol, l'eau et l'air, comme le souhaite la Première Nation crie de Moose. Les terres ancestrales ont été délimitées sur la base du savoir que nous ont transmis nos aînés et de l'utilisation ancestrale des terres pour la chasse, la pêche et le piégeage avant la mise en place du système de piégeage du gouvernement de l'Ontario. Avant, aussi, la signature du Traité n° 9, aussi appelé le Traité de la Baie-James.

Ces terres étaient le territoire de nos ancêtres. C'est là où ils sont nés, où la nourriture était rassemblée, où les familles naissaient et mouraient, et c'est là où aujourd'hui la vie et la culture crie continuent de fleurir. Nous nous considérons comme le peuple de l'eau, mais nous croyons aussi que tout ce qui se trouve sur la terre est vivant. *Nipi-ma-tis-i-win* signifie « l'eau est source de vie ». Si la science occidentale a prouvé une chose, c'est bien que l'eau peut être influencée par son environnement.

Nous sommes, comme membres de la Première nation Moose Cree, les premiers à avoir occupé ces terres, que le Créateur nous a données. Le Créateur nous a donné nos croyances spirituelles, nos langues, notre culture et cet espace sur la planète pour répondre à tous nos besoins. Nos ancêtres et leurs descendants vivent sur ces terres depuis des temps immémoriaux et tirent leur subsistance des animaux, du poisson et des plantes. Le Créateur nous a donné le devoir de préserver et de protéger nos terres pour les générations de l'avenir.

Nous sommes ici aujourd'hui pour vous parler d'une question de grande importance et pour vous renseigner sur les projets que nous menons sur nos terres pour protéger et conserver notre mode de vie. Nous pensons que nos projets ont des objectifs parallèles à ceux de votre étude sur les aires protégées et les objectifs de conservation.

Notre peuple observe depuis 80 ans les différents effets qui touchent nos terres, nos eaux et la faune. Dans le secteur sud de nos terres, il y a beaucoup d'activités d'exploitation des ressources, y compris de grands projets d'exploration et d'extraction minières, de développement hydroélectrique et de foresterie.

Nous souhaitons travailler en collaboration avec les promoteurs dans toute la mesure du possible. Dans les faits, la Première nation Moose Cree est peut-être la seule Première Nation de l'Ontario qui agit comme partenaire de la société Ontario Power Generation dans le cadre d'un vaste projet d'infrastructure énergétique sur la rivière Mattagami, projet dont elle est propriétaire à 25 %. Néanmoins, le développement économique doit être durable et protéger notre intégrité culturelle ainsi que nos droits ancestraux et inhérents.

Le Secrétariat des terres et des ressources a reçu comme mandat, du chef et du conseil, d'assurer la gestion, la protection, la conservation et la préservation des terres ancestrales de la Première Nation Moose Cree au nom de ses citoyens. L'un de nos grands projets vise la protection du bassin hydrographique nord de la rivière des Français. J'ai joint une carte pour vous donner une idée de la superficie couverte. Cette région revêt une grande importance culturelle et environnementale pour notre Première Nation. Notre engagement envers sa préservation est profond, et nous nous opposons fortement à toute exploitation des ressources dans ce secteur.

● (1600)

Le bassin hydrographique nord de la rivière des Français a une superficie de 6 660 kilomètres carrés. Comme vous pouvez le voir sur la carte, ce bassin se trouve au coeur de nos terres ancestrales. Cette région n'a pas subi les effets négatifs de l'exploitation des ressources, et c'est l'une de nos dernières sources d'eau douce ayant conservé toute sa pureté. Aujourd'hui encore, nous pouvons boire l'eau directement de la rivière. Cette région est d'une grande importance culturelle et environnementale pour la Première Nation crie de Moose, et elle doit être protégée pour les générations futures.

Nos discussions avec nos aînés, pour qui nous avons le plus grand respect, ainsi que d'autres détenteurs du savoir nous ont clairement montré que la préservation de ce bassin hydrographique est essentielle. Le bassin offre une source d'eau propre ainsi qu'un habitat sain pour le caribou boréal et les populations de poisson; c'est aussi un important puits de carbone dans la région. Mais surtout, c'est un lieu où notre peuple peut poursuivre les activités traditionnelles qui sont si essentielles à son bien-être.

La Première Nation Moose Cree considère la région exclue de toute activité d'exploitation des ressources, mais nous savons que la question de la protection officielle à long terme doit être gérée de façon coopérative. Nous demandons donc l'appui et la coopération du gouvernement fédéral pour veiller à l'exclusion de cette région de toute activité d'exploitation des ressources et pour en officialiser la protection, et nous demandons que tous les promoteurs, le public et les gouvernements soient au fait de la situation.

Nous avons demandé à l'Ontario, à titre de première étape, d'exclure nos terres de toute possibilité de prospection minière, de jalonnement, de vente ou d'attribution de contrat. Nous attendons toujours que des mesures soient prises à cet égard et, dans les faits, l'Ontario encourage les activités minières dans la région, ce que nous trouvons profondément inquiétant. Nous craignons que l'Ontario ait l'intention de mettre en place le jalonnement en ligne en 2017, ce qui créerait de nouvelles menaces à notre territoire.

Nous savons que le Canada et l'Ontario se sont fixés des cibles ambitieuses en vertu de la Convention sur la diversité biologique

dans le but de protéger 17 % des terres et des eaux intérieures d'ici 2020. Nous encourageons fortement le Comité et l'ensemble des gouvernements à travailler avec les peuples autochtones dans le but de tenir compte et de respecter nos aires protégées dans leur plan.

Nous aimerions aussi obtenir votre appui pour encourager l'Ontario à cesser l'exploitation des ressources dans le bassin hydrographique en cause et à respecter les terres que les peuples autochtones souhaitent protéger. À l'heure actuelle, le gouvernement provincial ne respecte pas les terres que nous souhaitons préserver et ne prend aucune mesure pour y empêcher les activités d'exploitation. Il s'agit pourtant d'un fondement pour la réconciliation avec notre peuple. La loi de l'Ontario ne prévoit aucun mécanisme officiel pour respecter nos terres. Aucun mécanisme officiel pour respecter notre gestion officielle et traditionnelle de la région. Des solutions s'imposent.

Nous recommandons que vous reconnaissiez de façon officielle nos aires protégées et que vous travailliez avec nous pour en assurer la protection permanente, comme le demande notre peuple. Le bassin hydrographique nord de la rivière des Français fait partie des nombreux bassins hydrographiques de notre territoire qui nécessitent une protection permanente. Nous aurons d'autres informations à communiquer sur les autres bassins hydrographiques de notre territoire au fur et à mesure que les membres de notre communauté en discuteront.

Les peuples autochtones tiennent les rênes de la gestion et de la protection des terres ancestrales au Canada. Il est important que le gouvernement le reconnaisse et qu'il travaille avec nous. Ensemble, nous pouvons non seulement atteindre les cibles internationales, mais nous pouvons montrer au reste du monde que nous savons faire preuve de leadership.

La Première Nation Moose Cree a toujours été proactive pour ce qui est de prendre soin de ses terres et de son peuple. Nous avons entrepris un exercice de planification pour la protection des terres qui met l'accent sur la protection de nos ressources. Au fil des ans, nous avons étudié, sur la base des connaissances autochtones, les eaux, les troupeaux de caribou et les populations de poisson de nos bassins hydrographiques. Il y a, sur nos terres, d'importantes populations d'oiseaux, et nous les étudions aussi depuis de nombreuses années.

Pour terminer, nous aimerions nous exprimer sur les changements climatiques et les aires protégées. Les changements climatiques nous préoccupent profondément, et les nôtres souhaitent que nous agissions. Certaines des aires protégées de notre territoire chevauchent des secteurs qui sont d'importants puits de carbone, comme la forêt boréale et les Basses-Terres d'Hudson. Nous considérons que ce sont des outils extraordinairement importants pour assurer la résilience des écosystèmes devant la menace des changements climatiques.

● (1605)

Nous vous invitons à travailler en partenariat avec nous pour établir des aires protégées autochtones dans le but d'atteindre les cibles internationales en matière de biodiversité, d'atteindre nos ambitieux objectifs dans la lutte contre les changements climatiques et de travailler à la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada. Nous vous invitons à travailler avec nous.

Merci de nous avoir donné la possibilité de vous faire part de nos recommandations. Nous serons maintenant très heureux de répondre à toutes vos questions.

La présidente: Merci beaucoup. Nous apprécions tout cela. Nous entendront les autres témoins avant de passer aux questions.

C'est maintenant au tour du Grand Conseil des Cris.

Mme Chantal Otter Tétreault (coordinatrice pour les zones protégées, gouvernement de la Nation crie, Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)): Merci, madame la présidente.

Bonjour. Je m'appelle Chantal Otter Tétreault. Je suis Crie de la communauté de Waswanipi, dans l'Eeyou Istchee, au nord du Québec. Je suis coordinatrice pour les aires protégées, pour le compte du gouvernement de la nation crie. Je suis aussi présidente par intérim de la Commission de planification de la région marine d'Eeyou, mais aujourd'hui, je m'adresse à vous au nom du gouvernement de la nation crie. Je suis accompagnée de Geoff Quaille qui est le conseiller principal en environnement auprès du gouvernement de la nation crie.

Tout d'abord, merci de votre invitation. Le gouvernement de la nation crie, par l'intermédiaire de son ministère de l'Environnement et des Travaux de remise en état, s'est fixé pour tâche d'effectuer des recherches, de consulter la population et de planifier l'établissement d'aires protégées dans la région d'Eeyou Istchee. Les Cris ont assumé cette responsabilité par nécessité, pour protéger et pour améliorer leurs droits en vertu de deux clauses de la Convention de la baie James et du Nord: la clause 22, qui concerne l'environnement, et la clause 24, qui concerne la chasse, la pêche et le piégeage.

Sur notre territoire, c'est le gouvernement du Québec qui est principalement responsable de la création des aires protégées. Malgré cela, nous nous sommes montrés proactifs pour veiller à ce que les sites potentiels, choisis pour la protection du milieu dans notre partie du territoire se trouvant au Québec, correspondent aux aspirations des Cris. Nous participons maintenant à la création et à la gestion d'aires protégées dans l'Eeyou Istchee. Par exemple, il y a le Parc patrimonial Assinica Cree, le Parc national Albnel-Témiscamie-Otish et la réserve de biodiversité Muskuuchii.

En 2014, le gouvernement de la nation crie, le GNC, a fait connaître ses conditions pour la sélection des sites. Notre vision vise à maintenir des liens étroits avec le patrimoine culturel cri et avec notre mode de vie, et à soutenir la biodiversité par la création d'un vaste réseau interrelié d'aires de conservation dans l'Eeyou Istchee. Cette stratégie découle de la nécessité, pour la nation crie, de réagir au Plan Nord québécois qui prévoit le développement de la moitié du nord du Québec tout en protégeant l'autre moitié.

La stratégie de conservation régionale crie vise à rappeler aux futurs architectes du Plan Nord que les Cris jouissent de droits protégés par la Constitution qui méritent d'être pris en compte par-delà le cadre classique des pertes et profits et des risques et récompenses. Il convient ici de rappeler que ces droits correspondent aussi à ceux énumérés dans diverses ententes internationales auxquelles le Canada est favorable, comme la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que le paragraphe 8j) de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité.

Voici quelques-uns des objectifs mentionnés dans la stratégie de conservation de la nation crie: premièrement, créer un réseau interconnecté d'aires de conservation représentant une importance culturelle et écologique pour assurer la sauvegarde de la biodiversité; deuxièmement, protéger la faune et la flore et améliorer la sécurité alimentaire pour les générations actuelles et futures; troisièmement, garantir la pleine participation des Cris à la planification et à la gestion de la conservation; quatrièmement, veiller à ce que la connaissance, la culture et les systèmes de gestion de terres des Cris occupent une place centrale dans les initiatives de conservation; cinquièmement, renforcer la capacité des Cris en matière de

planification et de gestion de la conservation; sixièmement, faire en sorte que la jeunesse crie soit appelée à participer à toutes les phases de la stratégie; septièmement, intégrer les principes de la science de la conservation et stimuler la résilience face aux changements climatiques; huitièmement, veiller à ce que la stratégie soit évolutive et qu'elle repose sur les meilleures connaissances disponibles dans le moment.

Comme je viens de le dire, notre vision de la conservation de l'Eeyou Istchee ne se limite pas entièrement aux aires protégées, puisque cela donne souvent lieu à la création d'îlots de protection. Pour nous, notre stratégie est plus exhaustive et elle fait appel à différents instruments. Je citerais, par exemple, les récents efforts déployés par le GNC afin de protéger l'Eeyou Istchee contre l'exploitation des mines d'uranium et, plus particulièrement, les monts Otish qui ont été menacés par un projet d'exploitation minière touchant même les secteurs compris dans un parc cogéré avec le Québec. Les Cris estiment que les risques associés à l'exploitation de mines d'uranium sont beaucoup trop élevés pour que les Cris les assument seuls, si bien qu'ils ont mis tout leur poids politique derrière un moratoire territorial.

Dans le même ordre d'idées, la rivière Broadback est l'une des dernières rivières sauvages à ne pas avoir été détournées par Hydro-Québec dans l'Eeyou Istchee. Cependant, cette région est de plus en plus menacée par l'expansion vers le nord des opérations de coupe forestière. Comme ces parties du bassin versant englobent certains des derniers exemples des forêts adultes d'épinette dans la zone forestière commerciale du Québec, les communautés cries ont demandé que certaines parties de la vallée soient épargnées de l'exploitation forestière, surtout pour sauver l'habitat du caribou des bois dans cette région.

•(1610)

C'est pour toutes ces raisons que le GNC ne cesse de demander au gouvernement du Québec qu'il mette en oeuvre un véritable plan pour le caribou des bois qui aurait, pour objectif principal, d'assurer la conservation du bassin Broadback. Dans ce secteur, nous avons trois troupeaux connus — le Nottaway, l'Assinica et le Témiscamie — qui occupent une superficie d'environ 100 000 kilomètres carrés. La plus grande partie de la région est occupée par des activités forestières et par les activités de développement qui en découlent. D'ailleurs, le niveau de perturbation pour chacun de ces troupeaux a déjà atteint, voire dépassé, le seuil maximum tolérable de 35 % pour la perturbation de l'habitat, seuil recommandé dans la stratégie fédérale de rétablissement de la population de caribous des bois. Contrairement à la majorité des troupeaux au Canada, ceux-ci ne pourront se rétablir que si nous prenons acte de l'urgent besoin d'investir dans la protection de leur habitat.

Contrairement au Canada et au Québec, qui applique un système de cartographie des écorégions pour déterminer la grande valeur des écosystèmes représentatifs, pour éventuellement assurer la protection des sites, la stratégie de conservation régionale crie reprend notre système de territoires de chasse familiaux.

L'Eeyou Istchee est divisé en 300 territoires de chasse familiaux qui couvrent environ 450 000 kilomètres carrés. Permettez-moi de mettre les choses en perspective. Le territoire de chasse de ma famille, connu sous le nom de « Parcours de piégeage » couvre à peu près la superficie de la ville de Montréal et est considéré comme très petit par rapport à d'autres territoires du même genre.

Chaque famille a désigné une personne qui fait office de gestionnaire des terres. Le « maître de trappage », comme on l'appelle, connaît intimement son territoire qui a été constitué au fil des générations. Il en connaît les meilleurs secteurs et sait à quelle saison il faut pêcher ou chasser. La tradition veut que les utilisateurs éventuels des terres consultent le maître de trappage pour obtenir sa permission et ses consignes quant à l'emplacement à fréquenter, au moment et à la façon d'accéder aux ressources sur les territoires de chasse. Outre ce rôle important, le maître de trappage fait aussi office d'auxiliaire aux agents de la faune, ce qui veut dire qu'il est tenu de déclarer aux autorités toute infraction constatée. Ces gardiens de la terre assument cette responsabilité afin de protéger le territoire pour tous.

Pour ce qui est de la stratégie de conservation régionale crie, nous déterminons les zones qu'il convient de protéger en priorité d'après notre système de territoires de chasse familiaux.

Pour ce qui est de la collaboration du GNC avec le gouvernement fédéral dans le domaine de la conservation, nous nous sommes principalement intéressés aux zones marines et côtières. Le GNC a collaboré avec le gouvernement conservateur précédent à l'établissement d'une aire de conservation maritime nationale, comprise dans la zone visée par l'Entente sur les revendications territoriales de la région marine d'Eeyou. Malheureusement, nos efforts n'ont pas payé en retour et aucune mesure n'a été prise.

Le gouvernement de la nation crie s'est réjoui à la lecture de la lettre de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique qui lui donne pour mission d'augmenter la superficie des régions côtières et marines au Canada en fonction des cibles internationales. Il y a déjà eu d'excellents échanges avec le gouvernement de la nation crie et Parcs Canada et nous sommes en train de rédiger un protocole d'entente afin de formaliser une véritable relation de travail relativement à la création d'une aire marine protégée.

Si c'était possible, nous aimerions protéger l'ensemble de notre territoire, mais nous devons penser aux besoins des générations à venir. Une économie solide et diversifiée offrira un plus grand éventail de choix à notre peuple à condition que celui-ci puisse évoluer dans un environnement sain et protégé.

La Convention de la baie James et du Nord québécois protège notre mode de vie traditionnel et il garantit notre participation à notre développement. Afin de soutenir une population croissante, nous devons exploiter toutes les occasions de mise en valeur qui fonctionneront le mieux pour nous. Nous nous battons pour réaliser l'équilibre entre la conservation et le développement en invoquant les dispositions de planification contenues dans l'Entente de gouvernance conclue avec le Québec, en appliquant un régime de gestion spéciale des forêts, établi dans l'Accord de la paix des Braves entre les Cris et le Québec et en appliquant les différents processus d'évaluation environnementale énoncés dans la Convention de la baie James et du Nord québécois.

Tous ces efforts reposent sur un grand nombre d'éléments et il est donc important pour nous de ne pas perdre de vue ce que ne cesse de nous rappeler nos aînés relativement à l'importance de notre culture, de la langue et de notre mode de vie ainsi qu'à l'importance de notre participation active au développement.

Merci.

•(1615)

La présidente: Je vous remercie. Nous tenons à vous exprimer toute notre gratitude d'avoir pris le temps de venir ici et d'échanger avec nous. J'ai bien hâte de passer aux questions.

Vient ensuite la Société pour la nature et les parcs du Canada représentée par Janet Sumner et Alain Branchaud.

À vous la parole, madame Sumner.

Mme Janet Sumner (directrice générale, Wildlands League, Société pour la nature et les parcs du Canada): Bonjour. Je vous remercie de votre invitation à prendre la parole aujourd'hui.

Je m'appelle Janet Sumner. Je suis directrice exécutive de la section de la Wildlands League de la Société pour la nature et les parcs du Canada.

La Wildlands League de la SNAP du Canada est un organisme de bienfaisance sans but lucratif qui oeuvre dans l'intérêt public afin de protéger les ressources et les terres publiques en Ontario depuis 1968. À la Wildlands League, nous avons une connaissance approfondie des terres utilisées en Ontario et une tradition de collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux, autochtones et municipaux, des scientifiques, le public et les industries liées aux ressources sur l'adoption d'initiatives de conservation de façon progressiste. Nous avons produit des publications portant notamment sur la foresterie et le carbone terrestre, des évaluations sur les impacts du corridor de transmission sur les parcours de caribous en surveillant et en déclarant les défaillances depuis une mine de diamants dans un milieu humide de classe mondiale et plus encore.

Vous avez peut-être vu l'événement Paddle the Rouge que nous avons organisé en juin dernier auquel 200 payageurs ont participé un dimanche en compagnie du premier ministre Justin Trudeau et de madame Grégoire Trudeau dans le parc national de la rivière Rouge.

Ce qui est probablement moins connu, par ailleurs, c'est notre travail avec la communauté KI, là où la communauté de Kitchenuhmaykoosib Inninuwug a préparé une déclaration sur la protection du bassin versant visant à interdire le développement industriel sur une grande partie de leurs terres. Nous avons demandé à la province de respecter cette déclaration, de la reconnaître et d'en tenir compte dans une loi provinciale. La province a finalement accepté et elle a retiré 2,6 millions d'hectares servant à l'occupation minière.

Si le Canada veut respecter les objectifs de biodiversité pour 2020 et ceux adoptés en 2015, la province de l'Ontario ainsi que le Manitoba et le Québec devront envisager le complexe du milieu humide des basses-terres de la baie d'Hudson et de la baie James comme étant un endroit où une large contribution a servi aux réseaux des zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces ont été adoptées dans une zone donnée.

À une époque où nous faisons déjà face à un grand réchauffement de la planète suite aux changements climatiques, à une baisse sans précédent des espèces et à un cycle du carbone qui est complètement déséquilibré, les objectifs sur les zones protégées et en matière de protection doivent également viser à gérer la question de chevauchement sur le climat, le carbone, le caribou et la biodiversité. Nous pouvons y parvenir par l'ajout d'objectifs de protection dans notre plan sur la gestion du climat. Les zones de conservation peuvent être désignées au moment d'établir les plans sur les parcours des caribous et les résultats sur la protection des caribous peuvent être atteints dans le cadre de la planification des zones protégées. Ces mandats se chevauchent et les possibilités de tirer profit de la synergie et d'obtenir de multiples avantages seront plus efficaces. En outre, selon le programme fédéral de rétablissement du caribou des bois que présente Environnement Canada, les plans sur les aires de répartition doivent permettre de conserver le caractère intact de plus de 65 % du territoire.

J'ai collaboré avec des entreprises progressistes dans divers domaines partout au Canada afin d'établir les apports techniques et des démarches sur les aires de répartition et, si les gouvernements les appliquaient, le résultat escompté pourrait être atteint. Ces plans relatifs aux aires de répartition désignent les zones accessibles à l'exploitation industrielle, mais également les aires qui en sont interdites. Il serait donc de mise d'envisager ces aires de conservation comme un facteur qui contribue à en interdire l'exploitation.

Il ne faut pas non plus se pencher seulement sur la question de la protection des caribous. Quant à la gestion du carbone, on compte seulement en Ontario plus de 28 millions d'hectares de tourbières et marais riches en carbone. L'avancement des mesures de protection ici permettra de protéger des millions de tonnes de carbone et les zones de reproduction de plusieurs milliards d'oiseaux migrateurs de l'hémisphère.

Comme vous pouvez le constater, il existe de multiples avantages à envisager le rôle que pourrait jouer le milieu boréal de l'Ontario pour atteindre les objectifs fixés à Aichi. L'établissement d'un partenariat avec les communautés autochtones dans les régions boréales représente malgré tout l'élément clé pour atteindre les objectifs de conservation. Appuyer et adopter ces mesures en tenant compte des droits et des intérêts autochtones représentent une excellente occasion de faire progresser les efforts de conservation et de réconciliation. Les zones autochtones protégées sont reconnues par l'Union internationale pour la conservation de la nature et vous avez entendu parler aujourd'hui de la Première nation Moose Cree qui vise également l'atteinte des objectifs de conservation que nous appuyons.

Dans les communautés du Nord, on s'affaire maintenant à rédiger des déclarations sur les bassins versants des peuples autochtones. L'Ontario et le Canada doivent trouver des moyens d'honorer les engagements et de respecter ces zones de conservation. Nous demandons au gouvernement fédéral d'encourager les provinces et les territoires à cesser de délivrer des permis à des fins industrielles dans des zones où les peuples autochtones proposent d'y assurer une protection permanente.

Une partie du rôle des parcs dans des régions du sud de l'Ontario consiste également à accorder une attention sur le maintien et le rétablissement de l'intégrité écologique en guise de priorité de gestion à inscrire dans la loi. Voilà pourquoi nous avons donc eu l'immense plaisir de voir ces questions prises en compte dans les modifications déposées par la ministre McKenna visant le Parc national urbain de la Rouge. Pour remplir cet objectif, cependant, il faut réinvestir dans la recherche sur la conservation menée par Parcs Canada. On doit recentrer notre responsabilité collective pour transférer ces endroits particuliers intacts aux générations à venir. Nous sommes déterminés à prêter main-forte du mieux possible.

En résumé, si nous voulons atteindre nos engagements en matière de conservation, alors le gouvernement fédéral doit faire preuve d'un grand leadership, comme il a été démontré au sujet des changements climatiques, afin de regrouper les gouvernements provinciaux dans un effort concerté pour remplir et même dépasser l'objectif de protection de 17 %. Le gouvernement fédéral doit également jouer un rôle de chef de file pour l'atteinte de ces objectifs en exploitant la synergie et en tenant compte des occasions relatives au chevauchement des mandats dont les résultats sur le climat et la protection des caribous concordent avec les objectifs de conservation et qui sont renforcés positivement par l'adoption de la réforme sur l'évaluation environnementale.

•(1620)

Merci.

Alain.

[Français]

M. Alain Branchaud (directeur général, Québec, Société pour la nature et les parcs du Canada): Merci, madame la présidente.

Je vous remercie de nous avoir invités à comparaître devant cet important comité.

La SNAP Québec est l'équivalent de la CPAWS Ontario. La situation des aires protégées au Québec est similaire à celle du Canada. Le réseau d'aires protégées, au Québec, couvre environ 1 % du milieu marin et un peu moins de 10 % du milieu terrestre.

Les droits miniers, les permis pétroliers, le potentiel forestier — en d'autres mots, les droits acquis sur le territoire par des intérêts privés — et l'absence d'outils législatifs efficaces pour dénouer ces impasses, donner un poids réel à la volonté démocratique des citoyens et faire progresser le réseau d'aires protégées sont les principaux obstacles à l'atteinte des engagements internationaux du Québec et du Canada quant à la protection de leur territoire.

Il y a au Québec quatre projets actifs qui portent sur les aires protégées marines. L'établissement d'une aire protégée aux Îles-de-la-Madeleine...

•(1625)

[Traduction]

La présidente: Attendez un instant. Vous parlez très vite et le traducteur a du mal à vous suivre.

La chef Patricia Faries: J'aimerais l'entendre.

La présidente: Nous allons recommencer, si vous n'y voyez pas d'objections, car nous voulons entendre ce que vous avez à dire.

La chef Patricia Faries: Oui, je vous en prie.

La présidente: Vous disposez de cinq minutes. Merci, mais veuillez ralentir la cadence.

[Français]

M. Alain Branchaud: D'accord, madame la présidente.

La situation des aires protégées au Québec est similaire à celle du Canada. Le réseau d'aires protégées au Québec couvre environ 1 % du milieu marin.

[Traduction]

La présidente: Attendez...

M. Alain Branchaud: Devrais-je parler en anglais?

La présidente: Reprenons depuis le début, je vous prie. Merci.

Allez-y.

[Français]

M. Alain Branchaud: Merci, madame la présidente. Je vais reprendre ce que je disais.

La situation des aires protégées au Québec est similaire à celle au Canada. Le réseau d'aires protégées québécois couvre environ 1 % du milieu marin et un peu moins de 10 % du milieu terrestre.

Les droits miniers, les permis pétroliers, le potentiel forestier, et d'autres mots les droits acquis sur le territoire par des intérêts privés, et l'absence d'outils législatifs efficaces pour dénouer ces impasses afin de donner un poids réel à la volonté démocratique des citoyens pour faire progresser le réseau d'aires protégées représentent les principaux obstacles à l'atteinte des engagements internationaux du Québec et du Canada en matière de protection de son territoire.

Pour ce qui est des aires marines protégées, il y a quatre projets en cours au Québec. La mise en place d'une aire protégée aux Îles-de-la-Madeleine est selon nous prioritaire, car elle permettrait à elle seule l'atteinte de l'objectif intérimaire de 10 % en milieu marin au Québec, d'ici 2020. C'est également un dossier au sujet duquel le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle déterminant.

Sur le plan terrestre, ce sont plusieurs dizaines de projets qui dorment sur les tablettes. Ce sont des projets qui font l'objet d'un large consensus parmi les communautés locales et qui ajouteraient environ 34 000 kilomètres carrés au réseau d'aires protégées du Québec et amèneraient rapidement la province à la porte des 12 %. Plusieurs projets qui sont sur la table offrent d'importantes possibilités de développement économique, tels que le projet de parc national du Lac-Walker, sur la Côte-Nord, ou encore la protection définitive du bassin versant de la Rivière-Dumoine, tout près d'ici, dans la région du Pontiac. Le projet du Plan Nord du gouvernement du Québec vise la protection de 50 % du territoire, au nord du 49° parallèle. Il s'agit également d'une belle occasion de faire progresser le réseau d'aires protégées au Québec et au Canada, tout en gardant en tête que ce réseau devra être représentatif des écosystèmes, autant au Nord qu'au Sud.

Plusieurs solutions existent. Le travail des ministères fédéraux et provinciaux responsables de la mise en place d'aires protégées est caractérisé par un manque de transparence. Il se fait généralement en vase clos. Il faut ouvrir les portes et les fenêtres et faire une place aux représentants des ONG, afin de faciliter les discussions avec les communautés locales et éliminer ce qui paraît souvent comme de petites guerres de clochers improductives entre les ministères et les paliers de gouvernement.

Le Québec n'a plus d'orientation stratégique sur la création des aires protégées depuis 2015. Nous pensons que la tenue d'un sommet extraordinaire sur la biodiversité permettrait de définir ensemble le chemin du succès. Il faut promouvoir, encourager et soutenir le leadership autochtone dans la création des aires protégées, et ce, partout au Canada.

Il faut aussi faire preuve d'ouverture et d'originalité dans la mise en place des prochaines aires protégées. Par exemple, la mise en place d'un réseau d'institutions d'enseignement traditionnel, dont les campus seraient constitués d'aires protégées de plus de 10 000 kilomètres carrés, permettrait du même souffle de faire vivre et de protéger des savoirs traditionnels. Cela pourrait éventuellement devenir des lieux d'échanges et de réconciliation entre les nations du pays.

Enfin, comme dernière idée de solution, nous vous convions tous à suivre le défi 150.ca que nous lancerons en janvier prochain afin de donner aux gouvernements, aux citoyens et aux entreprises l'occasion d'offrir aux Canadiens un présent pour l'avenir sous forme d'aires protégées dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire du Canada. Votre participation sera la bienvenue.

Voici d'ailleurs un exemple pour illustrer concrètement comment pourrait fonctionner le défi.

Le gouvernement canadien possède des terres inutilisées qui sont adjacentes au parc national québécois des Îles-de-Boucherville. Ces

terres fédérales inutilisées pourraient être cédées pour l'agrandissement du parc. Le défi est également lancé au gouvernement québécois de céder des terres de taille équivalente pour l'agrandissement du parc de la Gatineau, dans la région de l'Outaouais. Nous avons besoin de nouvelles idées et de dynamisme pour réussir ensemble cet immense défi d'atteindre l'objectif intérimaire de 17 % en 2020.

Je vous remercie.

• (1630)

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup. C'était excellent.

Il faut suivre l'ordre des questions ici. Nous commencerons par John Aldag.

M. John Aldag (Cloverdale—Langley City, Lib.): Merci.

Je remercie les témoins et je vous souhaite la bienvenue à notre comité aujourd'hui. C'est toujours un immense plaisir d'entendre ce que nos communautés autochtones font à l'échelle du pays.

Permettez-moi de faire un retour en arrière pendant un instant. J'ai participé à une tournée nationale avec les membres d'un autre comité. Nous nous sommes rendus aux extrémités du pays et nous avons passé notamment huit heures à Iqaluit hier. J'y suis parti ce matin dans la neige. Lors de notre tournée, nous avons rencontré de nombreux groupes autochtones à l'échelle du pays. C'est toujours plaisant d'entendre parler des liens qui les unissent à la terre et de la bonne intendance des terres depuis le début des temps.

Aux témoins qui ont pris la parole cet après-midi, vous perpétuez la volonté et le désir renforcés de collaborer avec d'autres paliers de gouvernement pour assurer la protection de ces terres.

Pour la SNAP, c'est toujours un plaisir d'entendre parler des efforts que vous déployez. J'espère revenir à vous pour vous poser des questions, mais je vais commencer avec les autres participants.

Puisque je me suis absenté pour être avec l'autre comité, je commence à me mettre à jour sur les sujets qui ont été discutés au cours des trois dernières semaines portant sur les zones protégées. Concernant le travail que vous effectuez en Ontario et au Québec, je suis intéressé à connaître les types de mécanismes qui ont été abordés et à savoir s'il existe des mesures adoptées pour les zones protégées et qu'est-ce qui sera efficace dans votre situation en particulier.

Dans ce groupe-ci, nous étudions plusieurs outils et mécanismes, alors il peut s'agir du rôle que joue Environnement Canada et des réserves fauniques. De plus, à Parcs Canada, on compte des parcs nationaux dont divers niveaux de cogestion sont possibles. Il y a les aires marines de conservation. Il existe peut-être d'autres mécanismes de protection, dont l'idée des zones protégées autochtones et nous essayons vraiment de savoir à quoi tout cela ressemblerait.

J'aimerais m'adresser à vous, peut-être, à nos quatre participants de la Première nation Moose Cree et du Grand Conseil des Cris pour connaître votre opinion sur ce que serait l'idéal ou là où vous en êtes sur les discussions concernant la protection de vos terres ancestrales, vos terres natales et ce dont nous devrions tenir compte au sujet des outils et des instruments à utiliser pour collaborer avec vous afin d'atteindre ces objectifs en matière de conservation à long terme. J'espère que cette question est claire.

Madame Tétreault, aimeriez-vous commencer?

Mme Chantal Otter Tétreault: Oui, je vais y répondre.

Le gouvernement de la Nation crie collabore étroitement avec le Québec. Nous avons une très bonne relation avec le Québec, car cette province estime également qu'il faut intégrer les Autochtones à la création d'aires protégées dans le Nord. Nous avons recours dans une certaine mesure au savoir traditionnel et à la science occidentale. Je me suis rendue dans le Nord — je suis originaire du Nord, alors c'est bien de pouvoir m'y rendre et visiter les membres de ma famille —, mais je travaille à Montréal. Je visite le Nord et j'essaie vraiment de me rendre dans des régions exploitées. Il n'est pas étonnant à mon retour que tout soit marqué sur ma carte pour indiquer là où sont leurs camps, leur territoire de chasse et les habitudes de migration des caribous.

Au sujet du volet scientifique, nous appuyons une grande partie de notre travail sur les bassins versants, alors nous utilisons les bassins hydrologiques et nous essayons de connaître les zones où il n'y a pas d'impacts à l'heure actuelle. Nous essayons aussi de recourir à ces régions du Québec et de les protéger contre de futurs travaux de développement ou peut-être même des concessions minières à ce moment-ci. Nous demandons simplement aux gens de ne pas revendiquer ces zones, car elles ont un intérêt pour certaines communautés? Voilà la démarche que nous adoptons.

À savoir quels sont les genres d'aires protégées, le Québec vise principalement les réserves de la biodiversité. Cela permet de protéger tout ce que nous voulons dans la faune, mais ce n'est pas toujours le cas... Quant aux parcs nationaux, le Québec compte son propre type de parcs nationaux. Ceux-ci sont différents de ceux du Canada. On souhaite accroître le tourisme, ce qui est bien pour nous, car le développement économique s'accroît. Mais c'est loin de suffire, car le Québec compte déjà pas mal de parcs nationaux à l'heure actuelle, alors nous déployons d'autres efforts avec le Québec sur les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques.

• (1635)

M. John Aldag: J'ai une question sur l'idée avancée concernant les réserves de biodiversité. Y a-t-il un modèle que vous étudiez au sujet de l'intendance, de la gestion ou des titres des terres? Avez-vous votre étude sur d'autres modèles que nous pourrions envisager à titre d'exemple? Ou s'agit-il d'un élément qui serait créé pour répondre à vos besoins?

Mme Chantal Otter Tétreault: Et bien, les réserves de biodiversité représentent déjà un élément existant...

M. John Aldag: Le type international de...

Mme Chantal Otter Tétreault: Au niveau de l'UICN, je ne suis pas certaine, on en compte peut-être deux ou trois. Cela permet de protéger la faune. Il n'y a pas d'exploitation minière. Il n'y a pas de développement.

M. John Aldag: Bien.

Mme Chantal Otter Tétreault: Nous essayons de créer une certaine forme de tourisme dans cette région, mais évidemment en contrôlant les impacts sur l'environnement comme tel. Nous essayons de ne pas créer trop de bouleversement dans cette région.

Il s'agit là principalement des aires que nous essayons de protéger. Ce sont des régions à caractère culturel et elles ont une valeur culturelle et cela signifie évidemment qu'il y a un certain habitat faunique dans la zone également.

M. John Aldag: Peut-être que la chef Faries et M. Rickard pourraient nous décrire ce qui s'y passe.

La présidente: John, je déteste faire cela...

M. John Aldag: Est-ce que le délai de six minutes est écoulé?

La présidente: Ça fait six minutes.

M. John Aldag: Alors là, le temps passe vite.

La présidente: Cela passe très vite. J'espère que quelqu'un peut reprendre là où vous avez laissé et poursuivre la discussion.

Je regrette d'avoir à interrompre les gens. Un délai est imposé à chaque personne et il faut être équitable.

Monsieur Fast.

L'hon. Ed Fast: J'ai une question pour Janet Sumner.

Vous avez parlé des milieux humides et de leur capacité à servir de puits de carbone. Je crois que c'est ce à quoi vous faisiez allusion. Est-ce que la SNAP a déployé des efforts pour savoir a) quelle pourrait être la capacité actuelle du Canada à absorber le gaz carbonique, et b) si nous avons les moyens d'accroître cette capacité au fil du temps pour assurer la protection et l'expansion des parcs, des milieux humides et des forêts boréales et en adoptant des pratiques de gestion des forêts?

Mme Janet Sumner: Nous n'avons pas étudié la question à savoir s'ils servent de puits pour emprisonner le carbone, mais nous envisageons ces zones comme de vastes entrepôts du carbone que nous ne voulons pas libérer. Si on inversait presque cela... j'ai dû enlever des sections de mes observations, mais certaines d'entre elles portaient comment il y a 15 ans, lorsque nous examinions les réserves de carbone, nous pensions que la profondeur pouvait atteindre un ou deux mètres. On examine actuellement ces estimations et on affirme qu'elle pourrait atteindre plus de 10 mètres en milieu boréal.

Lorsque la présence de carbone atteignait un à deux mètres, il s'agissait de 1 300 tonnes par hectare. On peut imaginer, maintenant que ces estimations ont été révisées, qu'il existe littéralement des milliards de tonnes de carbone dans le complexe des terres humides qui s'étale du Manitoba jusqu'au Québec. Il serait regrettable de faire une incursion dans ces zones même s'il s'agissait d'une activité perçue comme ayant peu d'impact, comme l'exploration, qui constituerait à vrai dire un début modifiant l'hydrologie et une source d'émission du carbone.

Il faut donc commencer à en tenir compte. Si l'on prévoit entreprendre un projet d'exploration minière, par exemple, nous devons commencer à penser à ce que l'échange de carbone serait. À l'heure actuelle, nous n'avons pas vraiment de réponse. De plus, bon nombre de personnes étudient la question du carbone en milieu boréal, mais nous ne savons pas s'il y aura plus d'émissions de carbone ou une quantité moindre. Je crois que la démarche la plus prudente consisterait à étudier des moyens nous permettant de protéger et de conserver ces zones le plus possible.

L'hon. Ed Fast: Serait-il juste de dire que ces milieux humides auxquels vous faites allusion peuvent également servir à emprisonner le carbone?

Mme Janet Sumner: Ils le peuvent dans les bonnes circonstances. Ils peuvent également être une source de carbone dans les mauvaises circonstances.

L'hon. Ed Fast: Cela je le comprends parfaitement. Je présume que vous n'avez pas beaucoup d'autres données sur la façon d'améliorer la capacité des milieux humides à accroître l'absorption du gaz carbonique.

• (1640)

Mme Janet Sumner: Je sais que l'on peut éviter certains déclencheurs qui empêcheraient d'aller dans l'autre direction, oui.

L'hon. Ed Fast: Bien.

Pour ma deuxième question, je me reporte à un communiqué que vous et 11 autres ONG à vocation écologique avez diffusé récemment. Il a pour titre « Déclaration par les directeurs des plus grands groupes environnementaux du Canada sur la gestion des parcs nationaux ». Un énoncé dans cette déclaration devrait tous nous inquiéter, mais je tiens à en préciser le sens pour ne pas mal l'interpréter.

On mentionne dans le sixième paragraphe je crois que « depuis 2012, Parcs Canada a perdu près du tiers de ses ressources consacrées à la conservation ». Qu'entendez-vous par le fait que l'agence a perdu le tiers de ses ressources? S'agit-il de ressources scientifiques, d'investissements, de financement et de ressources qui sont disponibles? Ou est-ce la conservation dans une large mesure? Pour moi, cet extrait a suscité un peu de confusion.

Mme Janet Sumner: Je crois comprendre que lorsque les auteurs ont rédigé cette déclaration — Alison Woodley, et Alison est juste là — cela visait particulièrement le personnel chargé de la conservation à Parcs Canada et que les investissements s'y rattachant ont contribué à réduire la capacité de Parcs Canada à exercer ses fonctions de conservation.

L'hon. Ed Fast: Bien. C'est un peu différent par rapport à ce que cela suppose. J'ai entendu un cri d'alarme lorsque j'ai lu cette phrase.

Lorsque vous parlez de la question de réduction des ressources consacrées à la conservation à Parcs Canada, faites-vous allusion au volet de dotation en personnel?

Mme Janet Sumner: Oui, mais cela signifie qu'il y a moins d'argent consacré à la science et moins d'argent pour atteindre les objectifs en matière d'intégrité écologique. Cela signifie grosso modo qu'il existe un déséquilibre entre les objectifs sur le tourisme et de nature scientifique en nous assurant de maintenir l'intégrité écologique dans les parcs.

L'hon. Ed Fast: Je suis heureux que vous ayez mentionné les objectifs liés au tourisme. Je ne vais pas faire la lecture des dispositions particulières de la lettre de mandat de la ministre. Vous remarquerez plusieurs rubriques précisant le mandat de la ministre permettant aux Canadiens d'avoir un meilleur accès aux parcs nationaux, mais il y a également une rubrique qui porte sur le fait de « limiter le développement » — non pas interdire mais limiter le développement — dans nos parcs nationaux.

Il s'agit d'une sorte de tension créative qui est véhiculée dans cette lettre de mandat. Nous désirons que plus de Canadiens admirent nos espaces naturels, mais pour ce faire, il faut un certain développement, et je sais que votre organisation n'a pas hésité à se prononcer sur les efforts existants de développement d'une certaine partie de nos parcs nationaux.

Mme Janet Sumner: Oui et il y a également la loi dérogatoire selon laquelle nous devons transmettre ces parcs intacts aux générations futures. Bien qu'il existe une lettre de mandat qui affirme que nous devons accroître le nombre de visiteurs et qu'il existe cette tension créative, la loi portant sur l'intégrité écologique a toujours préséance.

L'hon. Ed Fast: Si je pouvais revenir à la question de...

La présidente: Vous disposez de 10 secondes.

L'hon. Ed Fast: Je m'en remets à la prochaine personne.

Merci beaucoup.

La présidente: Je suis désolée. Je suis tranchante, car nous avons tardé à commencer.

L'hon. Ed Fast: Vous adoptez la ligne dure.

Des voix: Oh, oh!

La présidente: Non. Nous avons tardé à commencer et je veux m'assurer que nous pouvons répondre à autant de questions que possible.

Monsieur Stetski.

M. Wayne Stetski (Kootenay—Columbia, NPD): Merci.

C'est bien agréable que vous puissiez être ici avec nous.

J'ai une question et je crois que nous allons commencer par nos amis de la Nation crie. Au sujet de la protection des océans et des aires marines, selon vous, quels genres d'activités conviendraient dans les aires marines protégées?

Peut-être que nous pourrions commencer par Mme Tétreault.

Mme Chantal Otter Tétreault: Activités de développement ou...?

M. Wayne Stetski: Je veux dire en général, lorsqu'on pense à une aire marine protégée près de Moose Factory par exemple, ou ailleurs dans cette région.

Mme Chantal Otter Tétreault: Je pense à la nécessité d'élaborer un plan d'aménagement des terres, car je suis présidente par intérim de la Commission d'aménagement de la région marine d'Eeyou. Pour ce qui est des activités, il n'y en a pas beaucoup en ce qui a trait au développement, contrairement à ce que l'on peut voir dans le passage du Nord-Ouest. Nous n'avons pas ce genre de développements qui menacent la région de la baie James et de la baie d'Hudson.

C'est plutôt l'inverse. Les Cris d'Eeyou Istchee dans le nord du Québec aimeraient qu'on y pratique un tourisme actif dans le futur. Nous travaillons actuellement en étroite collaboration avec Parcs Canada afin de définir une aire protégée. C'est un projet en cours depuis un bon moment. Nous voulons simplement évaluer les possibilités. Nous ne fermons pas la porte à tout autre type de développements. Il est question de la pose d'un câble sous-marin à fibres optiques dans l'aire marine.

• (1645)

M. Wayne Stetski: Vous souhaitez donc avoir des aires marines protégées dans cette région également?

Mme Chantal Otter Tétreault: Oui.

M. Wayne Stetski: À Moose Factory?

Mme Chantal Otter Tétreault: Je vais laisser Jack répondre à cette question.

M. Jack Rickard (directeur des terres et des ressources, Première nation Moose Cree): Merci.

Pourriez-vous répéter la question?

M. Wayne Stetski: L'une des choses que nous examinons, évidemment, est le soutien à l'établissement d'aires marines protégées en vue d'atteindre les cibles de 10 % du milieu marin et de 17 % du milieu terrestre. J'aimerais savoir quelles sont les aires que vous aimeriez voir protégées et quelles sont les activités, selon vous, appropriées à une aire marine protégée.

M. Jack Rickard: Nous nous efforçons notamment d'identifier les zones clés qui sont importantes pour les poissons et la pêche locale. Nous observons également les répercussions que peut avoir tout nouvel élément entrant dans la zone, comme une espèce envahissante, et nous tentons de régler tout problème constaté par la communauté.

Notre priorité, comme je l'ai mentionné, est de surveiller la pêche locale et de nous assurer de l'abondance du poisson pour les personnes qui tirent leur subsistance des ressources de la terre.

M. Wayne Stetski: Un certain nombre de Premières Nations nous ont dit que l'entente visant la création d'aires protégées, qu'elles soient terrestres ou marines, pourrait contribuer à la réconciliation. Je me demandais si c'était également votre point de vue.

M. Jack Rickard: Ce serait un pas en avant en faveur de la réconciliation. Dans le passé, des mesures ont été prises contre les jeunes, mais, en vue d'une réconciliation, je crois qu'il est très important de rétablir notre mode de vie pour la jeune génération ainsi que pour tous ceux et celles qui ont souffert des conséquences des décisions prises à cette époque.

Je crois que les Premières Nations accordent une grande importance au fait que les activités sur le territoire doivent nous permettre de raviver notre culture.

M. Wayne Stetski: Combien de temps me reste-t-il?

La présidente: Environ une minute et demie.

M. Wayne Stetski: Vous avez également parlé plus tôt des répercussions des changements climatiques. Je suis curieux de savoir ce que vous observez sur votre territoire quant aux changements climatiques et comment, selon vous, les aires protégées contribueront-elles à atténuer ces effets?

Mme Chantal Otter Tétreault: Pour ce qui est de la côte, nous avons constaté les effets du changement climatique dans le mouvement des glaces et dans leurs variations. En ce qui a trait au transport, beaucoup d'accidents se sont produits le long des baies. Il est trop tôt pour dire si les aires protégées aideront à remédier à cette situation ou comment elles le feront. Mais je suis sûre que les programmes qu'on pourrait mettre en place dans ces aires marines protégées afin d'assurer un transport sécuritaire pourraient aider.

M. Wayne Stetski: Qu'en est-il de la région de Moose Factory? Quels types de changements avez-vous constatés?

M. Jack Rickard: Le point principal est l'importance des routes d'hiver qui relient les communautés. Les saisons arrivent plus tard: ce n'est qu'en janvier que nous pouvons prendre la route avec les équipements lourds pour préparer la construction. Une autre chose que nous constatons est le dégel... quel est le mot que je cherche?

Une voix: Le pergélisol?

M. Jack Rickard: Oui, le pergélisol. Il est dégelé près des réseaux hydrographiques et cela cause des glissements de terrain qui vont se jeter dans les rivières.

Je ne sais pas comment régler ces problèmes, comme le dégel du pergélisol. Je crois que nous devons plutôt adapter notre manière de procéder pour la préparation de ces routes d'hiver tout au long de l'hiver.

• (1650)

La présidente: Je dois vous interrompre ici. Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Bossio.

M. Mike Bossio (Hastings—Lennox and Addington, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je vous remercie d'être ici aujourd'hui et, une fois de plus, de nous permettre d'avoir une discussion intéressante et instructive.

J'ai eu la chance de visiter Mistissini à deux occasions: la première, en 1986, puis en 2005. Au cours de cette période, le village de Mistissini a beaucoup changé. C'est formidable de voir

tous les changements qui se sont produits au cours de ces vingt années.

Dans votre présentation, vous avez mentionné que les gardiens de la terre possèdent la connaissance de la conservation.

Avez-vous le programme des gardiens dans vos communautés? Connaissez-vous le programme des gardiens?

Mme Chantal Otter Tétreault: C'est un mot que nous aimons utiliser, mais pas dans le sens — Il existe peut-être un programme, mais c'est simplement une belle façon de dire que nous sommes les intendants de la terre, mais nous nous considérons également comme ses gardiens. Non, je ne connais pas ce programme.

Geoff, le connaissez-vous?

M. Geoffrey Quaille (conseiller principal en environnement, gouvernement de la Nation crie, Grand Conseil des Cris (Eeyou Itchee)): Oui, si vous parlez du programme des gardiens de la nation innue.

M. Mike Bossio: Oui.

M. Geoffrey Quaille: C'est ce que je pensais.

Chantal ne faisait qu'utiliser un mot, ce n'est pas un programme en place. Les gestionnaires des terres crie, ou les maîtres de trappe — le terme qu'utilisent en fait les Cris —, sont davantage une tradition culturelle: cela fait des centaines d'années que nous désignons une personne à ce titre. Ce n'est pas un rôle institutionnel créé à l'époque moderne. C'est simplement la façon dont les Cris en sont venus à utiliser la terre au fil du temps.

M. Mike Bossio: Cela ressemble beaucoup à ce qu'on a instauré avec les gardiens ou les Rangers canadiens et les gardiens chez les Inuits. En ce qui a trait à la mise en place de ce type de programmes, être les gardiens de la terre, ses protecteurs, ses surveillants, croyez-vous en la possibilité d'un développement si celui-ci est cogéré et surveillé dans le cadre d'un projet semblable à celui établi par les Haïdas avec les gardiens ou à celui établi dans les Territoires du Nord-Ouest avec les Rangers?

Mme Chantal Otter Tétreault: Nous avons un organisme appelé l'Association des trappeurs cric. C'est auprès de cette association que chaque maître de trappe est enregistré en quelque sorte, et il reçoit un salaire pour vivre sur la terre. Mais, pour ce qui est d'être dans une aire protégée, cela n'a pas encore été vraiment établi. Nous n'avons pas instauré un véritable système de gestion pour les aires protégées.

M. Mike Bossio: C'est ma question. Êtes-vous favorable à ce genre de programmes? Si vous pouviez cogérer et surveiller, cela ne serait-il pas pour vous un scénario idéal, dans une perspective de développement, si vous pouviez déterminer ce qui peut se faire sur votre territoire?

Je vous pose la question à vous et à la Première Nation crie de Moose.

Mme Chantal Otter Tétreault: Un parc est en cours de création: le parc Assinica, situé près de Mistissini. En fait, il fait partie de Mistissini. Il sera cogéré par Québec et par la communauté d'Oujé-Bougoumou. Le projet inclura les maîtres de trappe actuels dont le territoire de piégeage et de chasse se trouve dans l'aire protégée du parc national. Leur rôle sera de garder un oeil sur le territoire lorsqu'il y a des touristes ou sur toute activité illégale se rapportant à la chasse illégale. Il y aura...

M. Mike Bossio: Considérez-vous qu'il est essentiel d'établir ce type d'ententes pour les terres protégées?

Je suis désolé, je vous ai coupé la parole.

Mme Chantal Otter Tétreault: Je crois que c'est certainement un plus, mais, comme je l'ai souligné précédemment, il y a des zones comme la réserve de biodiversité pour lesquelles aucun financement n'est accordé afin d'y instaurer un système de gestion quelconque. C'est définitivement une chose que nous serions ravis d'avoir afin de participer davantage à la façon de gérer de nos aires protégées.

M. Mike Bossio: Allez-y Jack.

M. Jack Rickard: Dans les observations liminaires formulées par la chef concernant le projet d'expansion du cours inférieur de la Mattagami, nous avons fait appel à nos aînés. Nous avons besoin de l'expertise des utilisateurs de la terre, de leur point de vue sur les initiatives qui seraient profitables pour les Premières Nations sur le plan économique. Ils ont insisté sur le fait que les deux devaient s'équilibrer. Il n'y aurait aucune nouvelle répercussion sur le territoire avec la structure telle qu'elle est actuellement.

Nous avons toujours consulté nos aînés afin qu'ils nous indiquent la voie à suivre quant à toute proposition d'activités sur nos terres. Nos aînés sont nos détenteurs du savoir, ils savent ce qui s'est produit dans le passé. Nous consultons également les jeunes afin qu'ils puissent aussi s'exprimer, car nous devons également regarder vers l'avenir.

• (1655)

M. Mike Bossio: Alors, finalement, qu'est-ce qui empêche à votre avis la conclusion d'ententes sur ces aires protégées avec les provinces de l'Ontario et du Québec et avec le gouvernement fédéral?

M. Jack Rickard: Je pense que c'est une question de protection des animaux. La majorité des membres de nos communautés parcourent encore nos terres, à la recherche de nourriture, de plantes médicinales et d'eau. Tout développement qui pourrait avoir des répercussions sur ce mode de vie serait, à mon avis, désapprouvé par nos aînés.

La présidente: Vous avez deux secondes, chef Faries. Allez-y.

La chef Patricia Faries: Très rapidement, je crois que c'est la législation. C'est un problème fondamental, de toute évidence, la législation de l'Ontario est élaborée de façon à continuellement jalonner et à continuellement empiéter. C'est ma réponse. Désolée, mais je devais le dire.

La présidente: C'était bon pour clarifier la situation. C'est ce que nous voulons, c'est donc important.

Nous passons maintenant à M. Eglinski.

M. Jim Eglinski (Yellowhead, PCC): Merci.

Je voudrais remercier tous les témoins qui sont ici ce soir. J'étais très heureux d'en apprendre davantage sur votre culture grâce à vos témoignages.

J'ai passé la majeure partie de ma carrière au sein des communautés autochtones du nord de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest. Vous avez mentionné le retour dans les terres. Cela m'a rappelé lorsque les Dénés de Liard ont décidé de quitter la communauté chaque été. Quand j'allais les visiter, je devais parcourir environ 105 km de plus pour rencontrer diverses personnes parce qu'elles étaient dispersées, vivant à quelques kilomètres les unes des autres. C'était vraiment enrichissant de parler avec les aînés et d'apprendre d'eux.

Il y a quelques points que vous avez soulevés. Je crois que le premier a été mentionné par Patricia Faries.

Vous avez parlé d'élaborer un programme de conservation cri. Pourriez-vous donner plus de détails sur ce programme et me dire ce que vous croyez possible de faire dans cette aire protégée? Une fois que vous aurez répondu à cette question, j'en aurai une autre.

La chef Patricia Faries: Oui, je crois que la conservation n'est pas un nouveau concept pour nous. Elle a toujours fait partie de notre mode de vie, de notre culture et de notre façon d'utiliser la terre. Nous avons toujours adopté une approche de conservation dans notre occupation et notre utilisation historique du territoire. Nous nous sommes toujours assurés qu'il restait du gibier et que les poissons pouvaient se reproduire et avons veillé à nous déplacer sur le territoire.

Mon oncle, Eddie Trapper, aujourd'hui décédé, a été trappeur toute sa vie — héritage de mon grand-père — et il voyait son territoire traditionnel comme un ensemble de pièces — c'est comme cela qu'il les appelait — et, chaque hiver, il changeait de pièce. Et, tous les quatre ans, il revenait à la première pièce. Ces coutumes sont enracinées dans nos façons de faire. Elles sont enracinées dans nos chasseurs, dans nos trappeurs et dans nos familles qui utilisent la terre. Je crois que cela doit être admis, être reconnu lorsque nous parlons des aires protégées. Nous le faisons déjà. À mon avis, c'est davantage une question de conscientisation, de communication et de réseau entre nos peuples.

M. Jim Eglinski: Je n'ai jamais entendu parler de cette notion de « pièces », mais j'ai entendu parler de la protection des zones et du déplacement d'une zone à une autre. Cela démontre qu'on peut protéger la terre tout en l'utilisant.

À partir de cette constatation, j'ai noté lors de vos interventions — les deux groupes — que vous avez parlé d'une économie solide et diversifiée pour l'avenir. La superficie de l'une des aires est de 66 000 kilomètres carrés, ce qui est légèrement plus petit que ma circonscription, mais c'est très proche, je comprends donc très bien votre situation en ce qui a trait à la distance.

Lorsque vous parlez de la région de 450 000 kilomètres carrés, quels genres de moteurs économiques envisagez-vous pour l'avenir? Cela signifie un type d'industrie participant avec vous, et vous, prenant soin de la terre. Je crois que vous avez indiqué tous les deux que vous estimez nécessaire que l'industrie continue à faire rouler l'économie. Pouvez-vous me dire dans quel secteur vous croyez que cela est possible?

• (1700)

M. Geoffrey Quaille: Vers la fin de la présentation de Chantal, il a été souligné que nous reconnaissons qu'il doit également y avoir des possibilités d'avenir. On ne peut pas tout protéger, même si cela est probablement ce qu'il y aurait de mieux pour tous, nous ne pouvons pas vivre de cette façon.

À l'heure actuelle, certaines de ces possibilités découlent de plusieurs ententes sur les répercussions et les avantages que le gouvernement de la nation crie a conclues avec les mines, ententes qui viennent d'entrer en vigueur ou qui le sont depuis quelque temps déjà. Elles créent des emplois et favorisent la croissance économique dans les communautés des régions concernées. Les Cris ont pu tirer profit de certains avantages de l'aménagement hydroélectrique dans le nord du Québec pour améliorer leurs communautés. Vous avez souligné la croissance de Mistissini. Une part de celle-ci a largement été rendue possible grâce aux avantages de l'aménagement hydroélectrique.

C'est une culture diversifiée. C'est donc comme partout ailleurs où les gens ont des idées différentes sur ce à quoi l'avenir devrait ressembler. Certains Cris voient les côtes dans le nord comme une possibilité de créer des ports d'expédition. Si le réchauffement climatique devait malheureusement se poursuivre, et que les passages restent ouverts plus longtemps, il serait en fait plus court, en termes de distance, d'expédier les marchandises en Europe, voire même jusqu'en Asie, en passant par le nord. Si c'est le cas, certains Cris envisagent l'ouverture de ports en eau profonde, par exemple.

M. Jim Eglinski: Combien de temps me reste-t-il?

La présidente: Il vous reste une minute et demie.

M. Jim Eglinski: Je suis curieux. Vous parlez d'une région relativement vaste. J'imagine qu'il y a un certain nombre de communautés concernées. Comment faites-vous pour résoudre les divergences d'opinions? Comme vous l'avez dit, une personne peut vouloir un port en eau profonde, alors qu'une autre privilégie la protection des eaux côtières. Vous réunissez-vous? Trouvez-vous une façon de régler ce genre de situations?

Je reviens à ma circonscription, qui est à peu près de la taille de votre carte ici. Elle compte cinq groupes autochtones, et ils revendiquent tous le même territoire. Ils ont des difficultés. Je me demande comment vous faites pour surmonter ce type de problèmes.

La chef Patricia Faries: Si vous parlez de la carte devant nous, c'est la terre de la Première Nation crie de Moose, et c'est une nation.

M. Jim Eglinski: D'accord, ce n'est qu'une nation.

La chef Patricia Faries: C'est une nation. Ce sont les Cris de Moose. C'est notre territoire.

Lorsqu'il est question de développement ou de n'importe quelle région comme celle-ci, cela relève essentiellement de la responsabilité du chef et du conseil. Nous avons des procédures que nous continuons à améliorer qui reconnaissent les usages, les familles et le développement. Diverses procédures semblables ont toujours cours.

M. Jim Eglinski: Chantal, voulez-vous ajouter quelque chose? Je crois que votre territoire est un peu plus vaste.

Mme Chantal Otter Tétreault: Oui. Je regarde la carte et je peux voir une partie de notre communauté de Waskaganish. Nous sommes plus — De toute évidence, c'est l'Ontario ou le Québec.

Le gouvernement de la nation crie représente 10 communautés. Elles ont toutes leurs propres contraintes. Au sud, c'est davantage l'exploitation forestière, évidemment. Plus au nord, ce sont les exploitations hydroélectriques ou minières. Nous devons considérer les choses dans leur ensemble. Néanmoins, nous devons garder leurs priorités à l'avant-plan.

La présidente: À l'avant-plan et en tête de liste.

Mme Chantal Otter Tétreault: Exactement. Lorsqu'il est question du sud, nous devons tenir compte qu'il y a encore un potentiel de développement, nous devons donc trouver un équilibre. Ils veulent également être protégés, mais ils sont confrontés à la poursuite du développement.

La présidente: Nous manquons de temps. Voulez-vous une dernière question? Will est le prochain à prendre la parole. Nous poursuivrons pendant 6 minutes, mais ne terminerons pas le tour. Nous avons convenu de terminer à 17 heures. Nous avons ensuite un second groupe. Je dois donc tenir compte de celui-ci et du temps dont il dispose.

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Si vous voulez partager Will, je prendrais bien une minute.

M. William Amos (Pontiac, Lib.): Je tenterai de faire vite.

Meegwetch. Nous apprécions votre présence ici, en territoire algonquin. Pontiac, la circonscription que je représente, possède une grande partie de celui-ci.

[Français]

J'ai apprécié votre référence au bassin versant du Pontiac.

Monsieur Branchaud, j'aimerais que vous décriviez, en une minute ou une minute et demie, la collaboration que vous souhaiteriez qu'il y ait entre les gouvernements provincial, fédéral et algonquin concernant cette partie de cette région de l'ouest du Québec.

• (1705)

M. Alain Branchaud: La première chose à faire serait de réunir les fonctionnaires des différentes parties intéressées dans un processus qui soit transparent. En ce moment, la plupart des processus en place sont opaques et n'incluent pas les différentes ONG et les différentes parties. S'il y avait de la transparence, cela permettrait d'éviter les petites guerres de clochers souvent improductives qui font en sorte qu'on n'arrive pas à faire avancer les dossiers. Ce serait une première étape.

Il y a différentes avenues ou possibilités pour collaborer avec des ONG qui travaillent davantage en milieu privé en ce qui a trait à l'intendance, pour s'assurer qu'il y a des corridors dans ces secteurs. Par exemple, concernant la conservation de la nature, il y a des possibilités pour joindre la parc de la Gatineau à d'autres aires protégées. C'est l'un des éléments.

Il faudrait discuter avec le gouvernement provincial pour voir comment on pourrait créer un parc provincial national sur le territoire du bassin versant, ne serait-ce qu'en tout ou en partie. Ce pourrait être une option. On pourrait aussi envisager de mettre en place des lois miroirs, comme cela s'est fait dans d'autres secteurs, pour créer des parcs nationaux cogérés, que ce soit avec des Premières Nations ou par les deux paliers de gouvernement. C'est l'une des possibilités.

Il y a donc plusieurs options à envisager. Il s'agit d'assumer ce leadership et s'assurer de faire participer la société civile à ce processus. Tant et aussi longtemps que les fonctionnaires et les ministères vont travailler en vase clos, on se retrouvera dans la même situation où les choses ne progressent pas rapidement.

M. William Amos: Je vous remercie de ces commentaires.

[Traduction]

Ma question s'adresse aux représentants de la nation crie. Avez-vous une idée précise des moyens que le gouvernement fédéral pourrait prendre pour dialoguer directement avec votre nation et avec le gouvernement du Québec afin de parvenir à une meilleure conservation du milieu marin et terrestre?

De mon point de vue, ce que je constate en fin de compte, c'est qu'il n'y a pas suffisamment de collaboration et de volonté pour s'impliquer dans le processus et prendre des risques. Tout cela prend du temps. Selon vous, qu'est-ce qui pourrait être fait, entre autres en ce qui concerne l'affectation de crédits budgétaires?

Monsieur Quaille.

M. Geoffrey Quaille: Je vais essayer de répondre.

Premièrement, je pense qu'en gros, la situation dans son ensemble — et c'est ce qui est en jeu actuellement — c'est qu'il existe au niveau national des cibles d'envergure sur toutes sortes d'enjeux, climatiques ou autres, envers lesquelles tout le monde s'engage à pied d'égalité et essaie ensuite d'atteindre ensemble. Pour vous donner un exemple précis, comme Chantal l'a mentionné, nous avons la possibilité de travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral dans les aires protégées marines et côtières. C'est déjà quelque chose.

Là où les choses se compliquent un peu, c'est à l'intérieur des terres, à cause des diverses compétences provinciales. Je ne peux pas me perdre en conjectures sur la meilleure façon d'accomplir cela autrement que par un financement général un peu partout, en particulier aux peuples des Premières Nations de tout le Canada, parce que ce sont eux qui tiennent les rênes de la gestion et de la protection, ce sont eux et qui ont la capacité de faire en sorte que les fonds servent vraiment à ces fins. Il faut beaucoup de temps, d'efforts et d'argent pour élaborer des plans pour ses propres terres et pour les terres ancestrales, il faut des ressources. Je pense que le mieux à faire est d'aider les Premières Nations d'abord, puis de les laisser travailler avec les deux ordres de gouvernement.

M. Mark Gerretsen: Combien de temps me reste-t-il, madame la présidente?

La présidente: Vous avez une minute et demie.

M. Mark Gerretsen: Patricia, dans le mémoire et les observations que vous avez soumis à l'avance — et je vous en remercie — vous dites:

[...] le développement économique doit être durable et protéger notre intégrité culturelle ainsi que nos droits ancestraux et inhérents.

Pouvez-vous expliquer comment vous déterminez que ces principes n'ont pas été respectés? Sur quoi vous fondez-vous? Procédez-vous au cas par cas ou avez-vous un processus établi? Comment cela se passe-t-il?

La chef Patricia Faries: C'est une question intéressante et importante, et je n'ai pas beaucoup de temps pour y répondre.

Notre réserve est située à la pointe sud de la baie James et ce n'est qu'en 2005 que le développement a vraiment commencé. Honnêtement, la capacité de nos systèmes à faire face à l'afflux de développement commence seulement à évoluer au moment où l'on se parle. De Beers est arrivé dans notre territoire en 2005, et aussi OPG, nous avons dû traiter avec la société Ontario Power Generation. Nous traitons également avec Detour Gold et avec diverses entreprises qui ont des participations, et aussi avec des jeunes et petites sociétés minières qui vont et viennent sans arrêt. Nos systèmes ne sont pas conçus pour faire face à ce développement et notre Première Nation a réellement dû réaffecter ou affecter nos énergies pour pouvoir traiter avec ces personnes.

• (1710)

M. Mark Gerretsen: Il semble qu'en ce moment, tout se fait en mode improvisé, comme quelque chose de...

La chef Patricia Faries: C'est vraiment ce qui se passe en ce moment.

M. Mark Gerretsen: En effet. Avez-vous pour objectif de passer à une approche plus axée sur des processus, une approche qui vous permettrait d'évaluer ces principes?

La chef Patricia Faries: Oui, absolument.

M. Mark Gerretsen: Vous vous êtes donc fixé cet objectif.

La chef Patricia Faries: C'est exact. Je pense que notre approche doit être principalement axée sur la collectivité. Nous avons mené beaucoup d'études. Nous avons créé le Secrétariat des terres et des ressources, où sont recensés tous nos groupements familiaux, les lieux qui abritent les différentes espèces fauniques, l'emplacement des sites d'inhumation et les endroits où les gens s'installent selon la période de l'année. La carte de notre territoire est très dynamique. C'est une véritable entité vivante. Elle évolue constamment, à mesure que des jeunes arrivent. Nous sommes très actifs là-bas. Nous sommes les seuls à vivre dans ce territoire, vous comprenez, alors c'est important que...

M. Mark Gerretsen: Merci beaucoup.

La chef Patricia Faries: ...nous nous développons de cette façon.

M. Mark Gerretsen: Merci.

Merci, monsieur Amos, d'avoir partagé votre temps.

La chef Patricia Faries: Merci pour votre question.

La présidente: Je suis certaine que nous pourrions passer beaucoup plus de temps à parler avec vous. Il y a tant de sujets importants dont vous auriez pu nous faire part.

Si au retour vous pensez à quelque chose que vous auriez voulu dire, n'hésitez pas à nous écrire. Nous en sommes aux dernières étapes de notre étude, mais nous avons encore une semaine avant de commencer à préparer nos directives de rédaction. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous aider à préciser nos recommandations. Merci.

Nous allons suspendre la séance pendant quelques instants puis nous passerons à notre prochain groupe de témoins.

• (1710)

_____ (Pause) _____

• (1715)

La présidente: Nous allons maintenant entendre notre deuxième groupe de témoins.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos représentants de l'Agence Parcs Canada, Kevin McNamee, directeur, Direction de l'établissement des aires protégées, et Robin Lessard, directeur d'unité de gestion du Nord de l'Ontario. Je suis heureux de vous accueillir tous deux au Comité aujourd'hui.

Nous entendrons également Mme Silvia d'Amelio, présidente et directrice générale de Truite illimitée Canada.

Merci beaucoup de votre présence ici.

La parole est à vous, Robin.

[Français]

M. Robin Lessard (directeur d'unité de gestion du Nord de l'Ontario, Agence Parcs Canada): Bonjour, madame la présidente et membres du Comité.

Je vous remercie de l'occasion que vous me donnez de m'adresser à votre comité aujourd'hui.

L'Agence Parcs Canada est reconnue comme un chef de file mondial en matière de conservation. Mes observations vous fourniront des détails sur le travail que nous faisons pour protéger et présenter nos endroits protégés dans le Nord de l'Ontario, où nous gérons un certain nombre de sites naturels et culturels à la fois terrestres et aquatiques. Ceux-ci sont répartis le long de la rive nord du lac Supérieur et de la route Transcanadienne qui traverse cette partie accidentée du Canada.

Ma présentation portera sur mon expérience de gestion dans le domaine du soutien à l'intégrité écologique, notamment en matière de suivi, de restauration et également en ce qui a trait à offrir des expériences enrichissantes à nos visiteurs. Vous verrez, grâce à mes exemples, que les relations avec les communautés locales, les autres ministères et les communautés autochtones sont au coeur de la façon dont nous fonctionnons. Vous verrez aussi comment nous enrichissons collectivement l'expérience des visiteurs.

Fondé en 1978, le parc national de Pukaskwa est situé sur la rive nord du lac Supérieur et protège 1 878 kilomètres carrés d'écosystèmes constitués notamment de forêts boréales et du robuste Bouclier canadien.

Le Programme de suivi de l'intégrité écologique a été mis en place pour faire un suivi des tendances à long terme des écosystèmes terrestres et aquatiques du lac Supérieur et de leur santé. Des données à cette fin sont recueillies par le personnel du parc, mais aussi dans le cadre d'une collaboration novatrice avec l'Université Lakehead.

Depuis 2013, l'Université Lakehead offre un cours sur le territoire du parc à ses étudiants en sciences de l'environnement. Ce cours contribue au travail que nous faisons, tout en offrant aux étudiants la possibilité de s'engager, d'acquérir de l'expérience et d'en apprendre davantage sur la conservation et la protection de nos lieux patrimoniaux nationaux.

Un autre exemple est la participation de scientifiques-citoyens dans le suivi annuel de l'espèce menacée du faucon pèlerin le long de la côte de Pukaskwa. Chaque printemps, le personnel de Parcs Canada et les membres du Project Peregrine font un recensement des territoires du parc fréquentés par l'oiseau. L'année 2016 est celle où le plus grand nombre de territoires actifs, soit cinq, a été enregistré dans le parc à ce jour.

En plus de la surveillance écologique, les autorités du parc Pukaskwa restaurent activement les écosystèmes naturels par la réintroduction de l'action du feu dans le paysage. Depuis 1998, Pukaskwa a ainsi brûlé plus de 1 400 hectares de forêt boréale dans le but d'aider à restaurer l'habitat essentiel. Ce programme représente une occasion pour l'Agence de partager ses connaissances sur le rôle du feu dans les écosystèmes avec les visiteurs du parc, qui peuvent parcourir un sentier dans un secteur où un brûlage dirigé a été effectué. Le sentier comprend des panneaux d'interprétation expliquant quel est le rôle du feu dans un écosystème sain.

Diverses collaborations poursuivies avec d'autres ministères nous aident à accentuer l'intégrité écologique. Le parc national de Pukaskwa et le parc marin national Fathom Five collaborent, par exemple, à une étude de plusieurs années avec Environnement et Changement climatique Canada pour évaluer l'impact de l'alimentation sur les oiseaux piscivores et la relation qu'a cette alimentation sur le déclin des populations de goélands.

Un autre exemple est le partenariat conclu avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts de l'Ontario et avec Pêches et Océans Canada pour veiller à ce que les écosystèmes du lac Supérieur restent sains et viables pour des espèces de poissons telles que l'esturgeon jaune, le touladi et l'omble de fontaine.

Parcs Canada est également un partenaire important dans l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. L'Aire marine nationale de conservation du Lac-Supérieur contribue de façon significative aux objectifs de cet accord en protégeant le tiers des eaux canadiennes du lac Supérieur.

Parcs Canada a aussi participé au groupe de travail sur le Partenariat du lac Supérieur, qui vient de publier récemment le Plan d'aménagement panlacustre du lac Supérieur.

• (1720)

Parcs Canada collabore avec plus de 300 communautés autochtones d'un bout à l'autre du pays afin de préserver, de remettre en état et de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada, et le Nord de l'Ontario ne fait pas exception. Des exemples de cette collaboration comprennent un programme où les enseignements des Anishnaabe prennent vie dans le cadre de randonnées guidées sur une partie de notre réseau de sentiers.

Récemment, le redéveloppement d'un camp anishnaabe traditionnel à proximité immédiate de la zone d'accueil principale des visiteurs du parc a mobilisé la communauté locale, qui est venue construire des structures traditionnelles en écorce de bouleau, notamment un tipi, une tente-cuisine et un wigwam. Les visiteurs de passage qui participent à nos randonnées guidées ont pu voir des méthodes de construction traditionnelles en action et en parler avec les détenteurs de savoirs locaux.

L'Aire marine nationale de conservation du Lac-Supérieur, une fois officiellement établie en vertu de la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada, permettra de protéger près de 13 % du lac, dont 10 880 kilomètres carrés de fond de lac, plus de 600 îles, la colonne d'eau et les êtres vivants qui s'y trouvent.

L'achèvement du plan directeur provisoire publié plus tôt cette année a confirmé la vision établie en 2002 et est un exemple de la collaboration de Parcs Canada avec les partenaires autochtones, la province de l'Ontario, les organismes fédéraux et les communautés côtières. Au fur et à mesure que l'aire marine nationale de conservation deviendra opérationnelle, les communautés autochtones locales aideront à définir tous les aspects de son fonctionnement.

Les parcs nationaux et les aires marines de conservation du Canada sont des passerelles vers la nature, l'aventure et la découverte, et Parcs Canada va continuer de relier les Canadiens à leur patrimoine.

À l'approche du 150^e anniversaire de la Confédération en 2017, nous invitons les Canadiens à découvrir leur environnement et leur patrimoine, et à se renseigner sur ces sujets. Ainsi, le parc national de Pukaskwa, qui accueille actuellement environ 9 500 visiteurs par année, est impatient d'accueillir encore plus de visiteurs en cette année spéciale.

L'an prochain, un nouveau sentier sera ouvert à Pukaskwa. Bien qu'accessible depuis l'emblématique sentier pédestre côtier du parc, ce nouveau sentier offrira une expérience de randonnée plus accessible aux visiteurs. Il a été conçu en collaboration avec nos partenaires autochtones afin de mettre l'accent sur leur culture au moyen de panneaux d'interprétation et de possibilités d'apprentissage.

Les deux aires marines nationales de conservation du Canada et la région des Grands Lacs fournissent des laboratoires vivants incroyables pour la recherche en eau douce. Étant des aires protégées, elles sont de bons points de repère pour comprendre la santé des écosystèmes lacustres.

Dans le cadre de nos activités, nous veillons à ce que l'intégrité écologique soit la première considération dans la gestion de nos parcs nationaux. L'intégrité écologique et l'expérience des visiteurs ne sont pas mutuellement exclusives: les deux sont essentielles pour s'assurer que nos visiteurs peuvent nouer des liens durables avec nos sites. Au sein de nos aires marines de conservation, l'utilisation durable écologique est un objectif de gestion.

Parcs Canada est fermement résolu à travailler en partenariat et en collaboration avec les peuples autochtones, les communautés, les municipalités et les autres intervenants, afin de s'assurer que les aires patrimoniales du Canada sont protégées pour les générations futures.

Grâce à nos initiatives de planification et aux possibilités de partenariat, et par la sensibilisation et l'éducation du public, Parcs Canada informe les Canadiens au sujet de l'importance de protéger ces endroits spéciaux et encourage l'intendance de nos ressources naturelles et culturelles pour les générations actuelles et futures.

Je vous remercie.

• (1725)

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Lessard. Nous vous sommes très reconnaissants.

Nous entendrons tous les témoins, après quoi nous passerons aux questions.

Madame D'Amelio.

Mme Silvia D'Amelio (présidente et directrice générale, Truite illimitée Canada): Je tiens à remercier toutes les personnes ici présentes de me donner l'occasion de comparaître devant le comité permanent. Notre organisation vous est très reconnaissante pour le temps et l'intérêt que vous portez à ce que nous avons à dire.

Truite illimitée Canada, ou TIC, est une organisation de conservation canadienne sans but lucratif fondée en 1971 et présente sur le terrain. Notre mission est de préserver, protéger et rétablir les écosystèmes d'eau douce du Canada et leurs ressources en eau froide pour les générations actuelles et futures. Notre organisation est guidée par la science et animée par la passion de ses sections de bénévoles à l'oeuvre dans l'ensemble du pays. Nos sections de bénévoles adoptent des cours d'eau locaux et travaillent à leur préservation, non seulement pour la faune piscicole qu'ils abritent et les pêcheries qu'ils alimentent, mais pour assurer un accès à de l'eau pure à toutes les communautés qui en dépendent.

L'orientation de la science, des politiques et du programme de TIC s'inspire du programme national de conservation que nous avons élaboré à partir des propositions de nos sections, de nos membres et de nos donateurs, ainsi que d'un conseil consultatif national sur les ressources composé d'universitaires et de décideurs de partout au pays. Le paysage canadien, un ensemble de terres interreliées par des rivières et des lacs, constitue l'infrastructure naturelle du Canada et offre d'énormes avantages écologiques et économiques à tous les Canadiens. Notre organisation reconnaît qu'une bonne gestion des zones naturelles et de la biodiversité du Canada englobe l'ensemble des activités de protection, de conservation et de rétablissement des milieux endommagés. Ces activités sont essentielles pour assurer la durabilité du système naturel qui préserve notre santé et notre prospérité.

La protection des zones critiques et de leurs fonctions écologiques, de la biodiversité naturelle et des habitats de la faune, des oiseaux migrateurs et des espèces en péril est une des composantes d'une stratégie intégrée de gestion de l'environnement. Le rétablissement des espèces aquatiques en voie de disparition exige

également que les habitats menacés soient protégés et restaurés. TIC croit que l'entretien et l'acquisition d'aires protégées est une étape importante et déterminante d'une meilleure protection de la biodiversité naturelle du Canada et de la santé de ses systèmes naturels.

L'entretien permanent des aires protégées existantes, tout comme la création de nouvelles aires protégées, que ce soit dans le cadre de la stratégie des parcs nationaux, des réserves fauniques nationales, des refuges d'oiseaux migrateurs, des aires marines nationales de conservation ou des zones nationales de protection marine, nécessitera des ressources considérables. Un financement à moyen et à long terme doit être garanti pour assurer la gestion et l'acquisition future de ces aires protégées.

Nous avons grandement besoin d'une stratégie nationale — et non seulement d'une stratégie d'organisme — pour la gestion et la désignation des futures aires protégées. Ces activités demandent une planification stratégique concertée; elles exigent la mise en place de diverses initiatives sur les aires protégées mises en place par Environnement Canada, Parcs Canada et Pêches et Océans Canada. Elles doivent être enchâssées dans un projet de planification cohésif et intégré qui servirait de guide à un programme de protection à plus long terme. Le programme inclurait les habitats terrestres et aquatiques critiques pour les espèces en péril et les espèces menacées de même que des exemples d'écosystèmes et de milieux fragiles essentiels à la survie de toute la biodiversité canadienne.

Cette forme de planification collaborative fournirait des arguments supplémentaires à l'appui de l'acquisition d'aires protégées précises; elle réduirait la duplication des efforts et justifierait de manière plus cohérente les raisons qui sous-tendent la nécessité de protéger certaines aires en particulier. L'élargissement de la gestion concertée à d'autres organismes, à d'autres nations et à des propriétaires fonciers privés contribuera à assurer une approche de planification stratégique plus vaste qui permettra de mieux protéger les écosystèmes critiques au-delà de la seule capacité du gouvernement fédéral.

Un réseau écologique a besoin de connectivité. Pour accroître la capacité de résilience, en particulier en présence d'importantes variations climatiques et d'activité humaine adjacente, il nous faut créer une série de connexions qui relient les aires protégées et donnent lieu à un véritable réseau de paysages terrestres et aquatiques écologiquement actifs. Nous estimons que les aires protégées, qu'il s'agisse de plans d'eau douce ou de milieux marins, terrestres ou humides, devraient dans la mesure du possible être reliées à des corridors de connectivité afin de nous assurer qu'ils agissent en tant que réseaux écologiques et non seulement en tant que réseaux administratifs ou physiques. Par ailleurs, il est également nécessaire d'adopter une stratégie d'intendance garantissant que le reste du paysage, qu'il soit utilisé ou non, est le plus fonctionnel possible, en particulier dans les zones situées à proximité ou adjacentes aux aires protégées ou qui y sont reliées. Les premières discussions sur certains de ces points remontent à la Politique des espèces sauvages pour le Canada des années 1990.

●(1730)

Les corridors de ruisseaux et de rivières constituent un système de réseaux unique. Un des principaux éléments manquants dans la législation canadienne actuelle est l'existence d'une loi comme la loi américaine sur la préservation des cours d'eau sauvages ou pittoresques, qui non seulement protège les habitats vitaux des espèces aquatiques dans les systèmes riverains, mais assure l'existence d'une connectivité entre les corridors linéaires pour protéger les paysages. Cet élément essentiel à la résilience sur le paysage fait actuellement défaut dans la législation canadienne. Bien qu'un tel processus législatif ne fasse pas directement l'objet de ce comité permanent, il permettrait de mieux lier les mandats et les responsabilités fédérales en matière de protection des milieux terrestres et aquatiques et pourrait être envisagé en tant qu'outil supplémentaire dans la mise au point d'une stratégie efficace des zones protégées.

Si l'on ne s'affaire pas à mieux gérer les terres et les eaux environnantes de manière à assurer le maintien de leurs fonctions physiques, chimiques et biologiques essentielles et si, en cas de dégradation, on ne veille pas à les rétablir de manière à préserver leur fonction écologique, les aires protégées ne resteront pas viables à long terme. Truite illimitée Canada met l'accent sur le travail collaboratif pour veiller à ce que les paysages canadiens qui ne sont pas directement protégés et dont la majorité appartient au secteur privé soient gérés de façon à ce que leurs fonctions essentielles soient assurées — lorsque cela est possible — et qu'un certain degré de fonction écologique soit rétabli. Les rôles des provinces, des Premières Nations et des propriétaires fonciers privés sont d'une importance capitale pour le maintien de ces fonctions lorsque des terres et des eaux sont utilisées à des fins autres.

Toutes les terres et les eaux ont besoin d'un certain niveau de gestion et de soutien pour assurer divers niveaux de stabilité, en particulier les terres en propriété privée. Dans les cas où l'acquisition n'est pas possible ou n'est pas indiquée, l'offre d'incitatifs et de soutien aux pratiques complémentaires d'utilisation des terres sur les terres privées étendrait la protection à l'intérieur et autour des aires protégées. Il ne s'agit pas d'une approche réglementaire, mais plus d'une approche coopérative.

Le gouvernement devrait réaliser un exercice de planification stratégique pour les aires protégées au Canada. Cet exercice serait une collaboration entre les trois organismes fédéraux et serait mis en oeuvre conjointement par eux. Le plan, témoin du succès de l'approche de Parcs Canada, devrait miser sur la simplicité et la clarté du message pour expliquer pourquoi nous créons et gérons des aires protégées. Ses objectifs devraient être clairs et assortis d'échéanciers mesurables et réalistes qui en garantissent la mise en oeuvre continue. L'exercice devrait être mis en relation avec le processus de planification collaborative stratégique avec les organismes provinciaux, territoriaux et autochtones qui souhaitent aussi agir de manière proactive pour mieux gérer et protéger les environnements critiques.

Les ressources humaines et monétaires doivent être mises à disposition pour gérer les aires protégées et les entretenir de manière à ce que les fonctions écologiques et biophysiques soient maintenues. Des possibilités de collaboration de nation à nation et de cogestion doivent être envisagées et établies afin d'élargir l'éventail de ces aires protégées.

Je termine là-dessus et je remercie encore une fois le comité permanent de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole.

●(1735)

La présidente: Merci beaucoup. Je sais que vous avez eu très peu de temps pour vous préparer à comparaître et présenter votre exposé. Nous sommes sensibles aux explications détaillées que vous nous avez données.

Passons maintenant aux questions.

Monsieur Amos.

M. William Amos: Merci à tous nos témoins pour les excellents exposés qu'ils ont présentés malgré le très court avis.

[Français]

Monsieur Lessard, en lisant votre mémoire sur Pukaskwa, cela m'a rappelé les deux semaines que j'ai passées sur la rivière White. J'ai ensuite parcouru le sentier. C'était formidable et je le suggère à tout le monde.

Pukaskwa est

[Traduction]

un « incontournable », en ce qui me concerne. Je vais mettre Pukaskwa de côté pour l'instant et poser mes questions à notre témoin de Truite illimitée.

Je suis particulièrement heureux de voir que vous accordez une grande priorité à la connectivité. Nous avons beaucoup entendu parler de connectivité. En tant que défenseur de la conservation, votre organisation se concentre-t-elle sur des rivières ou des affluents en particulier ou sur le paysage à plus grande échelle, sur la protection de l'ensemble des affluents et des bassins versants?

Mme Silvia D'Amelio: Notre but est de préserver les bassins hydrographiques. Comme ce n'est pas toujours écrit dans les cartes, notre objectif final minimal est que les projets que nous mettons sur pied, le plaidoyer que nous faisons et les protections que nous essayons de mettre en place protègent la fonction écologique à l'échelle des bassins hydrographiques. Nous concrétisons notre engagement au moyen de projets sur le terrain, à travers nos activités de plaidoyer, de préservation, et ainsi de suite.

Nous adoptons une vision d'ensemble du bassin hydrographique et je vais être honnête avec vous, l'idée n'est pas facile à vendre. Ce n'est pas facile de faire comprendre à quelqu'un que pour réparer le problème qu'il a dans sa cour, il faut se rendre 100 kilomètres en amont et travailler sur la propriété de quelqu'un d'autre. Mais c'est la réalité.

M. William Amos: Je ne sais pas si votre organisation a mené des projets dans les régions rurales de l'ouest du Québec. La région de Pontiac, c'est bien connu — du moins au sein de ce comité — est le meilleur comté pour la pêche à la truite...

Des voix: Oh, oh!

M. William Amos: D'accord, je n'ai rien dit. Je confirmerai que nous n'avons pas eu cette discussion.

Si une région donnée a un projet de conservation pouvant comporter des éléments liés à la conservation de la truite, de quelle façon pourrait-elle obtenir la participation de votre organisation? Quels critères appliquez-vous pour évaluer la possibilité de vous engager dans un projet?

Mme Silvia D'Amelio: Notre critère est simple: avoir son projet à coeur. C'est le point de départ. Cela commence par un coup de téléphone. Ce n'est ni plus facile ni plus compliqué que cela.

Nous disposons d'une équipe de professionnels qui se déplace pour évaluer chaque situation et offrir son soutien à des dizaines de milliers de bénévoles partout au pays. Nous travaillons dans des régions où il y a un intérêt, parce que les gains qui seront réalisés le seront dans des régions où les gens sont conscientisés, où ils sont en mesure d'assurer l'intendance des projets, d'en prendre soin et de veiller à leur maintien à plus long terme.

Notre nom est mal choisi. Notre travail n'est pas uniquement axé sur la truite. Il porte sur tout ce qui concerne l'eau douce. Pas seulement les eaux froides, et pas seulement la truite. Beaucoup de nos projets n'ont absolument rien à voir avec les poissons. Nous essaierons de régler ce petit problème.

Pour ce qui est du Québec, notre première section québécoise existe depuis un an et demi à peine. C'est probablement la plus active de nos sections, et il y a de l'intérêt pour trois sections de plus. Je m'attends donc à aller vous visiter bientôt.

• (1740)

M. William Amos: Si les sympathiques représentants de la SNAP qui ont témoigné juste avant et qui ont parlé de la région de Pontiac pouvaient entrer en contact avec vous, ce serait fabuleux!

Je crois que mes six minutes sont presque écoulées.

La présidente: Non, vous avez utilisé quatre minutes seulement, mais si vous préférez renoncer aux minutes qui restent...

M. William Amos: Par respect pour mes collègues, je vais les céder.

La présidente: D'accord.

Mark, voulez-vous prendre les deux minutes restantes? C'est parti!

M. Mark Gerretsen: Oui, sinon Ed va les prendre.

Des voix: Oh, oh!

La présidente: Ne les gaspillez pas, cependant. Allez-y.

M. Mark Gerretsen: D'accord.

Robin, ma question est pour vous. Dans vos notes et dans votre exposé, vous avez parlé d'intégrité écologique en matière de suivi et de restauration, mais aussi en ce qui a trait à offrir des expériences enrichissantes aux visiteurs. Vous êtes ensuite revenu sur ce point en disant que l'intégrité écologique et l'offre d'expériences enrichissantes ne sont pas mutuellement exclusives.

Voici ma question: où se situe le juste équilibre? Vous ne pouvez évidemment pas accueillir un trop grand nombre de visiteurs, puisque ce serait compromettre l'intégrité écologique. Je suis curieux. Pourriez-vous préciser votre pensée, parce lorsque vous dites qu'ils ne sont pas mutuellement exclusifs, cela ne nous en apprend pas beaucoup sur l'équilibre entre l'intégrité écologique et la venue de visiteurs.

[Français]

M. Robin Lessard: En fait, j'aimerais tout d'abord vous remercier d'être venus visiter le parc de Pukaskwa.

[Traduction]

J'aime beaucoup la pagaie et les activités de plein air, alors je suis heureux que vous soyez venu nous visiter. Je ne manquerai pas de raconter cela à l'équipe de là-bas.

[Français]

Si vous me le permettez, je vais parler des deux régions où j'ai travaillé.

D'abord, au Québec, j'ai travaillé sur la Côte-Nord, soit à l'Archipel-de-Mingan. Par la suite, je suis passé au parc de

Pukaskwa, en Ontario. Lorsqu'on applique le programme de surveillance de l'intégrité écologique, ces deux parcs — en fait, le premier est une réserve de parcs et le deuxième est un parc — sont dans un bon état de santé d'après ce que nous avons été en mesure de constater. À Pukaskwa, notre programme contient trois indicateurs pour lesquels nous utilisons, au minimum, cinq mesures. Nous sommes habilités à observer ces mesures et à dire que le parc est en bonne santé.

À partir de là, il faut regarder quelles sont les infrastructures et les expériences que nous pouvons offrir à nos visiteurs. À Mingan, lorsque nous élaborons des expériences de visite, par exemple, nous avons installé des tentes oTENTik. Nous nous assurons de mener de bonnes évaluations environnementales et de faire en sorte que ces tentes oTENTik soient placées à des endroits où des plantes rares ne seraient pas menacées. Nous nous assurons donc de mener de bonnes évaluations environnementales et d'examiner quel est l'état de santé du parc.

C'est important d'essayer d'offrir une expérience aux visiteurs puisque, au bout du compte, ce sont eux qui vont nous aider à mieux protéger nos parcs en parlant de leur expérience vécue dans ces endroits.

[Traduction]

M. Mark Gerretsen: Cette évaluation environnementale est-elle toujours en cours?

[Français]

M. Robin Lessard: Cela dépend. C'est selon les environnements. Nous en avons constamment en fonction de nos projets. Nous avons des processus à l'interne qui nous permettent de faire les évaluations selon la nature des projets en cours.

[Traduction]

La présidente: Je suis désolé, je déteste faire cela, mais je dois vous interrompre. Merci beaucoup.

Monsieur Shields.

M. Martin Shields (Bow River, PCC): Merci, madame la présidente.

J'ai beaucoup aimé ce que vous avez dit à propos de Truite illimitée Canada. L'organisation albertaine que je connais bien, Cows and Fish, Bovins et Poissons, connaît le même problème que vous avec son nom. On leur demande sans cesse : « Qui êtes vous, que faites-vous? »

Je pourrais vérifier cela. Combien de membres comptez-vous?

Mme Silvia D'Amelio: En toute franchise, je ne pourrais pas le dire, parce que depuis un an, nous avons presque abandonné les cartes de membres.

M. Martin Shields: Oh, j'en avais une.

Vous avez plusieurs sections.

Mme Silvia D'Amelio: Nous avons des donateurs. Nous avons des bénévoles. Nous sommes entre 10 000 et 20 000 et ce nombre augmente de jour en jour. Les gens vont et viennent.

M. Martin Shields: Vous avez raison.

Vous avez parlé de plusieurs organismes, certains gouvernementaux, comme Parcs Canada, le ministère des Pêches et bien d'autres, puis vous avez parlé d'ONG. Comment sont vos relations avec les organismes gouvernementaux avec lesquels vous travaillez?

Mme Silvia D'Amelio: Nous avons de bonnes relations.

M. Martin Shields: Vous pouvez me donner un exemple?

Mme Silvia D'Amelio: Nous avons de nombreux partenariats avec divers organismes provinciaux et même avec des organismes fédéraux.

• (1745)

M. Martin Shields: Je songeais justement aux organismes fédéraux.

Mme Silvia D'Amelio: Depuis cinq ans, et encore maintenant, nous sommes actifs comme conseillers sur les modifications à apporter à la Loi sur les pêches. Nous avons également participé aux commentaires et aux révisions du programme de contribution PPCPR.

Nous travaillons actuellement avec certaines ONG. Nous revenons tout juste de deux jours de réunions sur l'établissement potentiel d'une stratégie ou d'un plan national de gestion de l'habitat du poisson. Comme beaucoup d'autres organismes sans but lucratif, nous avons la chance de pouvoir interagir avec le gouvernement fédéral de plusieurs façons.

M. Martin Shields: Avez-vous des projets conjoints avec, par exemple, Canards Illimités Canada, un organisme que je connais bien? Ou avec des ONG?

Mme Silvia D'Amelio: Oui, absolument, et Canards Illimités en fait partie.

M. Martin Shields: Pouvez-vous me donner un exemple?

Mme Silvia D'Amelio: Nous avons 15 ou 20 projets sur le terrain avec Bovins et Poissons.

Nous avons aussi deux ou trois projets avec Canards Illimités Canada, en Ontario. Ils ont fait le travail sur les terres humides et nous, sur le cours d'eau adjacent. Ces projets visaient principalement des terres privées.

Nous avons beaucoup de projets de ce genre. En fait, avant que l'OFAH, la Fédération des chasseurs et des pêcheurs de l'Ontario, assume la direction du projet de rétablissement du saumon atlantique, c'est nous qui avons lancé l'initiative.

M. Martin Shields: Vous avez fait mention des espèces invasives. La moule quagga et la moule zébrée, qui ont engendré de gros problèmes, ont commencé à se répandre vers l'ouest. Quel est votre rôle dans ce dossier?

Mme Silvia D'Amelio: C'est un dossier vraiment difficile. Nous venons de lancer une nouvelle campagne de sensibilisation et de financement appelée « Stop de Spread », Arrêtez la propagation, qui consiste à lever des fonds pour accroître la sensibilisation et stopper la propagation non seulement des espèces invasives, mais aussi des pathogènes responsables, par exemple, de la SHV, la septicémie hémorragique virale, et de la maladie du tournis de la truite.

M. Martin Shields: Que faites-vous pour lutter contre le tournis de la truite?

Mme Silvia D'Amelio: Que pouvons-nous faire contre le tournis de la truite? On ne peut s'en débarrasser, mais on peut essayer d'arrêter la propagation. On sait maintenant que la maladie prévaut dans bien plus d'endroits que ceux que nous avons examinés.

La maladie du tournis de la truite a besoin d'un ensemble de conditions très particulières pour se manifester. Étonnamment, ces conditions sont la température élevée de l'eau, sa piètre qualité et sa faible teneur en oxygène. Donc, en théorie, si on dépollue nos eaux, peu importe que le pathogène responsable du tournis soit présent ou pas, la maladie ne devrait pas se manifester. La santé des bassins versants est très importante.

M. Martin Shields: Pour en revenir aux moules, que faites-vous exactement à part la sensibilisation? Vos activités se limitent-elles à informer le public?

Mme Silvia D'Amelio: Par le passé, le problème des espèces invasives n'a pas été une priorité pour TIC. C'est seulement au cours des trois derniers mois qu'elle est devenue cruciale pour nous. Notre point de départ est la sensibilisation. Nous allons mettre au point des trousseaux de nettoyage pour les bateaux et le matériel de pêche, et divers autres outils.

À l'heure actuelle, nous travaillons activement avec le gouvernement de l'Alberta sur la lutte contre le tournis. Nous allons collaborer aux travaux de surveillance et d'évaluation. Nous nous impliquons chaque fois que nous le pouvons, mais nous ne voulons bousculer personne.

L'OFAH a mis sur pied un programme remarquable sur les espèces invasives en Ontario. Nous allons probablement travailler en partenariat avec eux plutôt que de lancer un nouveau projet.

M. Martin Shields: Auriez-vous des demandes à adresser au niveau fédéral qui vous écoute en ce moment? Quelle serait la chose qui pourrait vous aider?

Mme Silvia D'Amelio: Voulez-vous dire par rapport aux espèces invasives ou de manière générale?

M. Martin Shields: Peu importe, en général.

Mme Silvia D'Amelio: Pour l'instant, le renforcement de la communication et votre volonté d'écouter ce que les organismes sans but lucratif ont à vous dire est un énorme pas en avant, mais je pense que la meilleure chose à faire pour ce pays, c'est reconnaître que la santé de nos bassins hydrographiques est non seulement primordiale pour notre santé et celle de nos poissons et de nos animaux, mais qu'elle est également un énorme atout économique. Nous commençons à comprendre que si nous parvenons à dépolluer nos eaux en amont, l'assainissement de l'eau coûtera beaucoup moins cher aux municipalités.

Quand nous envisageons ces questions dans une perspective économique, que nous les intégrons à notre façon de gérer notre pays, nos provinces et nos municipalités, il ne devrait pas y avoir de conflit. Je pense que si nous commençons à voir les choses sous cet angle, notre pays réalisera des gains importants.

M. Martin Shields: Vous avez utilisé le mot « conflit ». Où voyez-vous un conflit?

Mme Silvia D'Amelio: Il existe une croyance générale qui veut que le fait de se soucier de l'environnement coûte cher, ce qui n'est pas du tout le cas. Au contraire, si vous faites le calcul à long terme, cela peut être très avantageux.

M. Martin Shields: Pour en revenir aux parcs. Vous avez parlé de dotation en personnel. Quand nous abordons des sujets associés aux parcs, nous parlons habituellement d'espèces indigènes. Qu'en est-il de la dotation en personnel?

M. Robin Lessard: Pouvez-vous répéter votre question?

M. Martin Shields: La dotation en personnel: les employés des parcs dont vous parlez sont-ils des Autochtones?

M. Robin Lessard: Oui. Enfin, Pukaskwa a une entente particulière.

[Français]

En ce moment,

[Traduction]

je pense que 50 % du personnel est autochtone.

M. Martin Shields: S'agit-il d'une cible ou de la réalité du jour?

M. Robin Lessard: C'est la situation actuelle. C'était une cible qui avait été établie, mais vraiment spécifiquement pour Pukaskwa. Je crois savoir que nous maintenons cette cible depuis un certain temps.

• (1750)

M. Martin Shields: D'accord.

La présidente: Formidable. C'était la question que je voulais poser. Bravo.

Monsieur Stetski.

M. Wayne Stetski: Merci. J'ai une question pour chacun de vous, si vous me le permettez.

Monsieur McNamee, il y a longtemps qu'on ne vous a vu. Je suis intéressé à vous entendre parler des progrès qui, d'après vous, ont été réalisés pour atteindre les cibles et des nouveaux enjeux qui se sont présentés, le cas échéant.

Monsieur Lessard, c'est votre région ou secteur de responsabilité qui m'intéresse. Vous devez peut-être demander l'aide de M. McNamee, mais quels sont les écosystèmes, maritimes ou terrestres, qui sont sous-représentés dans votre région et qu'il faudrait peut-être ajouter en cours de route?

Madame D'Amelio, ma circonscription est située dans le sud-est de la Colombie-Britannique, territoire de la truite fardée versant de l'ouest, de l'omble à tête plate et de la truite arc-en-ciel la plus grosse au monde, la Gerrard.

Une voix: Elle a même un nom.

Des voix: Oh, oh!

M. Wayne Stetski: Je veux savoir si votre groupe a bel et bien délimité des zones dont la protection est souhaitable. En passant, j'aime vraiment votre concept des cours d'eau sauvages et pittoresques comme mécanisme pour nous aider à atteindre nos cibles.

Nous pouvons peut-être commencer avec M. McNamee.

M. Kevin McNamee (directeur, Direction de l'établissement des aires protégées, Agence Parcs Canada): Merci pour la question, monsieur Stetski.

Le Comité a déjà été mis au courant des travaux que nous dirigeons de concert avec le gouvernement de l'Alberta pour collaborer notamment avec les autres gouvernements et les gouvernements autochtones. Si c'est possible, permettez-moi de vous suggérer d'inviter à nouveau des représentants de Parcs Canada dans quelques semaines, car je pense que nous serons en meilleure position à ce moment-là pour parler de plans, ou préciser les plans, en ce qui concerne la cible de 17 %.

Pour ce qui est des nouveaux parcs nationaux et des nouvelles aires marines nationales de conservation, nous poursuivons la création, conformément à ce qui a été annoncé dans le budget de 2016, de la réserve de parc national Thaidene Nëné dont ce Comité a entendu parler. Et nous progressons à ce chapitre. La consultation publique est maintenant terminée. Nous avons consolidé nos efforts et les ententes avec la Première nation Lutsel K'e Dene et avec la nation métisse des Territoires du Nord-Ouest sont pratiquement conclues. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest nous a fait savoir qu'il a nommé un négociateur principal pour l'entente de transfert de territoire; nous allons donc faire de grands progrès et essayer de conclure cette entente en 2017.

J'ai eu la chance de collaborer avec le Comité dans le dossier du détroit de Lancaster; le comité directeur qui s'occupe de ce dossier a

pratiquement achevé ses travaux. Comme vous le savez tous, Shell Canada a renoncé à certaines de ses concessions dans cette zone. Les gouvernements de la nation crie vous ont fait part de notre intérêt à créer une aire marine nationale de conservation sur leur territoire et nous préparons actuellement avec eux, comme ils vous l'ont signalé, un PE pour amorcer officiellement une étude de faisabilité.

C'est tout pour le moment.

M. Robin Lessard: Je prends note des cibles, mais ce que je veux dire au sujet du nord de l'Ontario concerne la façon dont nous représentons les diverses réalités des sites gérés par Parcs Canada.

Dans le nord de l'Ontario, je suis très fier de dire que nous gérons l'aire marine nationale de conservation du Lac-Supérieur. Elle est très vaste, comme je l'ai mentionné dans ma présentation, et ce sera l'une des plus grandes aires d'eau douce protégées au monde. Il y a aussi un parc national relativement vaste, soit Pukaskwa. Nous avons aussi un lieu historique national, c'est-à-dire Fort St. Joseph, et un autre, un canal, à Sault Ste. Marie.

Le point que je veux faire ressortir dans ma réponse, c'est que dans le nord de l'Ontario, je me sens très privilégié de travailler avec les diverses variétés de parcs. Dans le territoire que nous couvrons, deux de ces aires sont assez vastes.

En ce qui a trait à la sous-représentation et aux cibles, je pense que je vais plutôt vous rendre la parole. Kevin est probablement mieux placé pour vous en parler plus tard.

M. Wayne Stetski: Nous ferions mieux de poursuivre avant que je ne sois interrompu.

Allez-y.

Mme Silvia D'Amelio: Bien sûr, je pourrais vous remettre une liste des zones.

À mon avis, le facteur qui sous-tend toutes les zones que Truites illimitées délimiterait, c'est la valeur et la fonction écologique des espaces. Ces espaces, les biologistes canadiens ont tendance à les appeler « les espaces menacés » et il s'agit d'habitude des eaux d'amont.

Songez aux contreforts de l'Alberta. Une fois que ces eaux seront épuisées, pour quelque raison que ce soit, ou que les pratiques d'utilisation des terres auront vraiment modifié la géographie des sources d'eau, les répercussions pour la totalité du territoire en aval, c'est-à-dire tout le sud de l'Alberta, au chapitre notamment de la qualité de l'eau et des inondations, seront appréciables.

Ces zones d'eaux en amont dans l'ensemble du pays, non seulement dans les contreforts, sont d'une importance capitale. Nous étions enchantés de la toute première ordonnance de protection de l'habitat pour la truite fardée. C'était absolument incroyable. Je pense que la province est ainsi parvenue à protéger, dans une certaine mesure, la région sauvage de Castle.

Malheureusement, les interventions et les pratiques d'utilisation de la terre étant ce qu'elles sont, l'habitat se dégrade; nous devons donc parler de ce qu'on entend par zones de protection. Est-ce acceptable de traverser en VTT les flots incessants des rivières et de déranger les frayères? Est-ce acceptable de perturber la remontée d'eau souterraine? Je pense que je vais répondre que nous devrions commencer par les eaux en amont.

●(1755)

La présidente: Excellent. Merci beaucoup. Je l'apprécie.

Monsieur Gerretsen.

M. Mark Gerretsen: Merci beaucoup, madame la présidente.

On m'accorde six minutes, n'est-ce pas? Je vais essayer d'en réserver une pour M. Amos.

Je veux revenir à Parcs Canada. Avec les célébrations du 150^e anniversaire du Canada, vous savez très bien que le gouvernement va offrir gratuitement l'accès aux parcs. Il vise ainsi à amener les gens à se sensibiliser davantage aux biens extraordinaires que nous avons et, je pense, à leur expliquer la raison pour laquelle ils sont si importants et le sens qu'ils ont pour nous, Canadiens. Je me demande si vous pouvez expliquer la valeur qu'il y a à faire visiter nos parcs et si vous estimez que cela nous aidera à en établir d'autres et à conserver ce que nous avons.

[Français]

M. Robin Lessard: C'est avec plaisir que je vais répondre à cette question.

Pour protéger nos lieux et montrer ce que nous y faisons, il est absolument essentiel que nous nous rapprochions des Canadiens et des visiteurs. Le 150^e anniversaire du Canada est une occasion absolument extraordinaire à cet égard.

[Traduction]

Nous voulons gagner le cœur et l'esprit des Canadiens.

[Français]

Nous prenons de bonnes mesures concrètes pour protéger nos parcs. Cependant, les gens qui nous visitent ne les voient pas.

Une fois que les gens visitent nos lieux et que nous leur faisons connaître ces endroits, ils vont revenir. Ils vont devenir des ambassadeurs et cela amènera plus de gens dans nos lieux.

On sait qu'il y a des changements démographiques dans la société. Il y a de plus en plus de gens qui vivent dans les grandes villes. Ces gens ne connaissent pas toujours les sites de Parcs Canada étant donné que la plupart de nos parcs ne sont pas situés en ville. Nous sommes toutefois chanceux, car nous en avons quelques-uns qui se trouvent dans les grandes villes. Cependant, certains de nos endroits sont très loin des grands centres urbains.

Il est donc important de saisir l'occasion qu'offre le 150^e anniversaire du Canada pour tisser des liens avec les Canadiens, leur faire connaître la beauté de nos endroits et leur faire connaître ce que nous faisons pour protéger nos ressources naturelles et culturelles.

J'espère que j'ai bien répondu à votre question.

[Traduction]

M. Mark Gerretsen: Votre stratégie me plaît. La première visite aux parcs est gratuite et après, les visiteurs y reviennent et commentent à payer.

Vous voulez ajouter quelque chose, monsieur McNamee?

M. Kevin McNamee: Oui.

Je tiens simplement à rappeler au Comité un point que j'estime important, parce que les gens citent diverses parties de l'article 4 de la Loi sur les parcs nationaux du Canada. En 1930, le Parlement a affirmé pour la première fois l'intention des parcs et depuis, l'article 4 qui se lit comme suit n'a pas été modifié.

Les parcs sont créés à l'intention du peuple canadien pour son bienfait, son agrément et l'enrichissement de ses connaissances... ; ils doivent être entretenus et utilisés de façon à rester intacts pour les générations futures.

Ce mandat, nous le prenons au sérieux et le volet intégrité écologique lui a été ajouté, mais je pense qu'il importe de citer l'article au complet et de constater qu'il a résisté à l'épreuve du temps et à bien des parlements depuis 1930.

●(1800)

M. Mark Gerretsen: Je vous remercie.

Les autres points que je veux aborder avant de céder la parole à M. Amos portent sur les données démographiques et les tendances au chapitre des visites. Avez-vous une partie de cette information que vous pourriez partager avec nous? Si ce n'est pas maintenant, pourriez-vous nous la faire parvenir plus tard? Je suis curieux de connaître le profil démographique des visiteurs. Est-ce que vous avez un registre de données à ce sujet? Vous en servez-vous pour attirer d'autres visiteurs?

M. Robin Lessard: La réponse simple est oui. Nous y avons recours pour nous assurer de bien l'utiliser. Nous devons présenter les données plus tard.

M. Mark Gerretsen: Pourriez-vous les fournir dans un mémoire?

M. Kevin McNamee: Oui.

M. Mark Gerretsen: Merci.

Je cède la partie du temps qu'il me reste à M. Amos. Je crois que j'ai encore deux minutes.

M. William Amos: Merci. Je me sens dans une classe de préscolaire qui fonctionne rondement.

Des voix: Oh, oh!

M. William Amos: J'apprécie les interventions de M. McNamee. Je tiens à profiter de l'occasion pour me renseigner à propos de la nature de la collaboration entre les gouvernements, en particulier celui du Québec, et Parcs Canada.

D'après ce que je sais, en raison de questions politiques liées à la souveraineté, il y a des problèmes entre le gouvernement fédéral, en particulier l'administration des parcs nationaux, et le gouvernement du Québec depuis les années 1970, au moment de la création des parcs de La Mauricie et Forillon. Nous avons réussi avec le parc marin Saguenay-Saint-Laurent, bien entendu, ce qui, à mon avis, est une réalisation récente, mais c'est dans le domaine maritime.

Pouvez-vous parler de l'avenir de la collaboration terrestre avec le Québec, en particulier dans les régions où il y aurait possibilité de collaboration avec les Autochtones?

M. Kevin McNamee: Je vous remercie de la question, monsieur Amos.

Il y a trois parcs nationaux au Québec, dont l'un a été acquis par achat ferme auprès d'une compagnie pétrolière. Le deuxième est un bail de 99 ans et le troisième est le résultat d'un échange de territoire.

Le parc marin Saguenay-Saint-Laurent existe, parce qu'il y a des secteurs de compétence fédérale et provinciale. Parcs Canada protège le secteur de compétence fédérale dans les eaux et le gouvernement du Québec a des parcs terrestres adjacents. Le gouvernement du Québec avait une politique, qui, je crois, a été intégrée à la loi, stipulant qu'il ne transférerait pas les terres au gouvernement du Canada à diverses fins, dont la création de parcs nationaux.

Conformément à la Loi sur les parcs nationaux du Canada, pour établir un parc national dans un territoire provincial, il faut que le sol et le sous-sol soient transférés. Pour ce qui est de faire des progrès significatifs, il y a eu quelques tentatives pour aller de l'avant qui n'ont pas porté fruit — nous avons mis notre énergie ailleurs là où la collaboration fédérale-provinciale était fructueuse au plan de la création de nouveaux parcs nationaux, par exemple, à Terre-Neuve-et-Labrador où la collaboration était hors pair, et plus récemment, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Parlant de collaboration, il est intéressant de se pencher sur les parcs nationaux québécois qui ont été créés par le gouvernement du Québec. Les responsables ont utilisé nos études, ciblé les régions que nous avons relevées comme ayant une importance nationale et en ont fait des parcs nationaux, parfois gérés en collaboration avec les organisations autochtones.

Il y a deux façons de voir les choses: dans une perspective fédérale très étroite où nous n'y avons rien gagné ou dans une optique plus nationale, en se disant que les responsables québécois ont insisté sur les régions que nous avons relevées comme ayant une importance nationale et les ont protégées. C'est la raison pour laquelle nous continuons pour l'instant à cibler les autres régions où nous pouvons collaborer et progresser; nous pourrions peut-être intervenir au Québec dans le cadre du modèle autochtone, mais je pense qu'il faudra le déterminer.

M. William Amos: La président étant distraite, j'aimerais profiter de l'occasion et...

La présidente: Absolument pas. Vous savez quoi? Je suis distraite.

Des voix: Oh, oh!

La présidente: Nous avons dépassé le temps qui nous était alloué. Monsieur Fast, c'est à vous.

L'hon. Ed Fast: Merci beaucoup, Kevin. Nous sommes ravis de vous revoir à la table.

Robin et Silvia, merci de vos contributions.

Je veux faire un suivi sur une question soulevée par M. Gerretsen. Il s'agit encore de la tension entre nos parcs nationaux et nos zones protégées au service des Canadiens et qu'il faut laisser intacts pour les générations futures. Je suis persuadé que le mot « intact » se prête à plusieurs interprétations.

Certes, Alan Latourelle nous a dit que nous ne nous sommes jamais autant efforcés qu'au cours des 15 dernières années pour désigner des parcs nationaux. Il insistait sur le fait que le Canada peut être fier d'être parvenu à protéger des espaces naturels.

Par ailleurs, la Société pour la nature et les parcs du Canada, la SNPC, a clairement fait part qu'elle a l'impression qu'il y a eu un sérieux recul dans nos parcs nationaux. En fait, je veux citer un passage que la SNPC et certains autres ONG ont récemment diffusé.

Pourtant, depuis 2012, Parcs Canada a perdu près du tiers de ses ressources consacrées à la conservation, les consultations publiques ont été réduites de manière considérable et des projets de développement ont obtenu l'autorisation d'aller de l'avant à l'intérieur même des parcs, et ce, même si ces projets

contreviennent aux politiques conçues expressément pour limiter le développement...

Ils ajoutent:

À titre de chefs de file du mouvement écologiste au Canada, nous sommes très préoccupés par le virage inquiétant pris par le gouvernement du Canada au regard de la gestion de nos parcs nationaux, virage qui met en péril ces milieux protégés si précieux.

Leur évaluation de la situation ne correspond pas à ce que j'entends de la part de Parcs Canada et d'autres intervenants qui louangent les mesures par les gouvernements — précédent et actuel — sur le plan de la conservation. Pouvez-vous m'aider à concilier les divers messages que nous recevons?

• (1805)

M. Kevin McNamee: Je pense qu'il importe tout d'abord de reconnaître que si le pays a réalisé tant de choses au niveau de la conservation, c'est en partie grâce au leadership d'un homme qui vient tout juste de nous quitter, M. Jim Prentice. Il a géré son portefeuille en faisant preuve d'un leadership exemplaire qui a permis notamment de multiplier par six la superficie du parc Nahanni et de protéger la réserve d'aire marine Gwaii Haanas. Madame la présidente, il a ciblé exactement ce que ce Comité étudie actuellement, la participation des peuples autochtones, et cela lui a permis d'accomplir tellement de choses. Nos sincères condoléances à tous les parlementaires.

Je ne prétendrai pas prendre la parole au nom de la SNAP, mais à mon avis, les propos portent en partie sur certains développements dans les parcs des Rocheuses. Dans toute l'histoire des parcs nationaux, les parcs des Rocheuses ont suscité diverses controverses, mais je pense qu'il faut prendre du recul et se faire une vue d'ensemble. J'estime que nous sommes assez fiers de ce que nous avons accompli avec les peuples autochtones, qu'il s'agisse de ceux des monts Torngat et des monts Mealy, et d'un bout à l'autre du pays. Le nombre de conseils consultatifs et de conseils de gestion explose.

Si on regarde nos programmes, nous nous sommes préparés au début des années 2000. En 2012, il était temps de passer de l'étape élaboration à l'étape mise en oeuvre concernant les espèces en péril et l'intégrité écologique. Le nombre de professionnels des sciences naturelles avait chuté de 30 %. Cependant, certains investissements et initiatives ciblés ont été réalisés; en effet, nous avons engagé des employés pour certaines tâches, notamment, évaluation de l'impact des projets d'infrastructure, restauration écologique des écosystèmes, science des changements climatiques et gestion des conflits entre les humaines et la faune, dont les médias ont fait état, et ainsi, notre effectif du portefeuille des sciences naturelles a augmenté d'environ 20 % depuis 2013.

Je pense que si vous jetez un coup d'oeil à certaines de nos publications, que nous pouvons partager avec vous, vous constaterez que nous avons mis à profit diverses réalisations au chapitre des visiteurs, de nos écosystèmes, de la collaboration avec les peuples autochtones conformément à notre mandat et de la protection de nouvelles aires marines et terrestres.

Je m'excuse de la longueur de ma réponse, mais je pense que vous avez soulevé un point important que nous voudrions aborder.

• (1810)

L'hon. Ed Fast: Permettez-moi d'aller un peu plus loin.

La présidente: Monsieur Fast, vous avez 20 secondes.

L'hon. Ed Fast: Essentiellement, le SNAP a laissé entendre qu'il ne faudrait plus qu'il y ait de développement dans nos parcs nationaux, si ce n'est pour remettre en état les infrastructures. Autrement dit, plus d'élargissement de la superficie des parcs pour accueillir des visiteurs supplémentaires et se limiter à remplacer les anciennes infrastructures par de nouvelles. Est-ce une stratégie envisagée par Parcs Canada ou songeriez-vous à remettre cette assertion en question?

M. Kevin McNamee: Je parlerai simplement de la lettre de mandat, ainsi que vous l'avez citée, du mandat qui a été confié au ministre.

Je tiens à souligner aussi que, pour certains parcs, cela dépend en partie du plan de gestion. Nous avons un processus de planification de la gestion et nous collaborons avec les peuples autochtones pour le mettre en place et nous consultons le public à ce sujet. Ces plans détermineront la stratégie à adopter.

La présidente: Merci beaucoup. C'est une bonne question et je suis désolée de devoir mettre fin à la discussion.

Nous avons un peu de temps pour une autre intervention.

Monsieur Fisher.

M. Darren Fisher (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci à vous tous. Je vais essayer d'être bref. Je sais que nous manquons de temps.

J'aimerais donner à Kevin un peu plus de temps pour revenir sur un propos de M. Fast. Dans le premier groupe d'intervenants, M. Fast a parlé d'un communiqué émis par d'éminents environnementalistes selon lequel les ressources consacrées à la conservation ont diminué de 30 %. Vous venez tout juste d'en reparler.

Ce communiqué m'intriguait et j'en ai donc pris connaissance. Je me demande ce qui a souffert depuis 2012 sous l'effet de cette diminution. Suffit-il simplement d'augmenter l'effectif? Vous avez donné l'exemple d'un secteur dont l'effectif a augmenté depuis 2013. Pouvez-vous nous en dire plus?

Premièrement, je suppose que ma question porte sur ce qui a souffert depuis 2012 sous l'effet de cette réduction. Deuxièmement, suffit-il simplement d'augmenter l'effectif et de comptabiliser l'argent dans le budget?

M. Kevin McNamee: Pour revenir en 2012, au moment où les coupures ont été faites, chaque unité sur le terrain dans l'ensemble du pays avait la capacité professionnelle d'offrir à chacun des parcs et sites les connaissances scientifiques dont ils avaient besoin notamment pour planifier la gestion. Il y avait toujours un bureau national et, dans les grandes disciplines, le personnel nécessaire.

Depuis 2012, à certains endroits, il y a eu des réinvestissements budgétaires aux fins de la restauration écologique, par exemple. Comme je l'ai indiqué, nous avons engagé du personnel ou renforcé notre capacité de 20 % en 2015, comparativement à 2013, pour faire face à des enjeux en hausse, comme l'évaluation de l'impact des projets d'infrastructure. Nous avons bénéficié d'un financement à cette fin.

Nous avons divers projets de restauration écologique. Robin pourrait peut-être parler de certains de ces projets en cours, simplement pour illustrer sous l'angle d'une unité sur le terrain ce que nous faisons.

[Français]

M. Robin Lessard: En fait, j'allais répondre en mentionnant ce qui suit.

[Traduction]

Kevin, n'hésite pas à me presser.

[Français]

En ce moment, dans les parcs, nous fonctionnons avec les ressources qui sont à notre disposition. Nous avons un certain nombre de personnes sur place, nous avons un certain budget par année et nous faisons fonctionner le tout.

Comme je vous le mentionnais précédemment, à Pukaskwa, par exemple, nous avons établi en 2008 le programme de surveillance de l'intégrité écologique. À l'heure actuelle, selon les trois indicateurs que sont l'écosystème aquatique, l'écosystème côtier et l'écosystème forestier, nous estimons que l'état de santé est bon — « bon » étant la meilleure cote possible. Nous sommes en mesure de faire cela avec les ressources que nous avons. C'est la réponse que je voulais vous donner à ce sujet.

Si vous me le permettez, j'aurais aimé aussi ajouter quelque chose au sujet d'une question précédente sur laquelle nous...

● (1815)

[Traduction]

M. Darren Fisher: Pouvez-vous me laisser une minute?

La présidente: Bien sûr. Il nous reste combien de questions?

M. Darren Fisher: Je n'en ai besoin que d'une seule.

La présidente: Veuillez poursuivre, Vous avez deux minutes.

M. Robin Lessard: Si j'ai bien compris ce que vous avez dit à propos des investissements dans les infrastructures, vous demandez ce que nous devrions faire. À mon avis, d'après les critiques, nous ne devrions qu'investir dans les infrastructures que nous avons déjà.

Pour donner suite aux propos de Kevin, oui, il est important de s'assurer que les infrastructures sont adéquates pour accueillir les touristes canadiens et autres, mais nous devons aussi réfléchir sur ce que nous devons faire pour attirer ces Canadiens. Comme je le disais plus tôt, nous devons en gagner le coeur et l'esprit, et il faut parfois innover et suggérer de nouveaux projets dans un parc afin de s'assurer qu'ils demeurent pertinents pour les Canadiens.

M. Darren Fisher: Il reste encore une minute, vrai?

La présidente: Oui.

M. Darren Fisher: Je vais céder la parole à Will.

M. William Amos: Monsieur McNamee, nous nous sommes rendus à Banff et à Jasper recueillir les commentaires de certaines organisations de défense. Nous nous sommes entretenus avec les surintendants des deux parcs au sujet de la piste cyclable pour laquelle des fonds ont été prévus dans le récent budget. Dans leur optique, ce n'est pas un investissement dans les infrastructures qu'ils ont défendu.

Je suis curieux de savoir comment un projet comme celui-là s'est retrouvé dans le collimateur du budget?

M. Kevin McNamee: Le budget présenté est un budget gouvernemental, monsieur Amos, et en tant que fonctionnaire, je ne peux en parler davantage. C'était annoncé dans le budget.

M. William Amos: C'est tout.

Merci.

La présidente: D'accord, je me sens vraiment mal à l'aise d'imposer cette contrainte de temps. Nous avons commencé en retard et il y avait deux groupes, ce qui veut dire que j'ai retardé tout le monde d'une demi-heure, et le Comité a encore 15 minutes de travail.

Je tiens à vous remercier tous les trois de votre présence et de vos réponses à nos questions. Encore une fois, il y avait des questions qui visaient à obtenir plus d'information. Nous vous saurions gré de nous présenter cette information le plus rapidement possible, car nous allons commencer à rédiger les instructions au tout début de novembre. Nous aimerions avoir cette information en main avant et je sais que, parfois, les documents doivent être traduits. Si vous pouviez nous l'acheminer, ce serait fantastique.

Encore une fois, merci.

Monsieur Eglinski.

M. Jim Eglinski: Je me demandais s'ils pouvaient se représenter à la fin de notre étude, car, à mon avis, ce serait utile d'entendre leur point de vue.

Une voix: C'est au sous-comité d'en discuter.

La présidente: Nous en parlerons.

M. Jim Eglinski: Est-il possible de demander certains renseignements?

La présidente: Oui. Faisons-le rapidement.

Quelqu'un d'autre à une question précise à poser aux intervenants?

M. Jim Eglinski: J'en ai une.

La présidente: Non, pas ici, faites-le par écrit. Nous devons nous dépêcher, car ils doivent quitter.

L'hon. Ed Fast: C'est pour de l'information.

M. Jim Eglinski: Madame D'Amelio, vous avez mentionné la stratégie nationale en matière de rivières en vigueur aux États-Unis. Pourriez-vous nous en acheminer une copie?

M. Sylvia D'Amelio: Oui, je le peux.

M. Jim Eglinski: Merci.

La présidente: Ce serait fantastique.

Merci beaucoup. Je suis désolée de devoir nous bousculer pour le prochain segment.

Nous ferons une pause d'une minute et reprendrons à huis clos.

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>